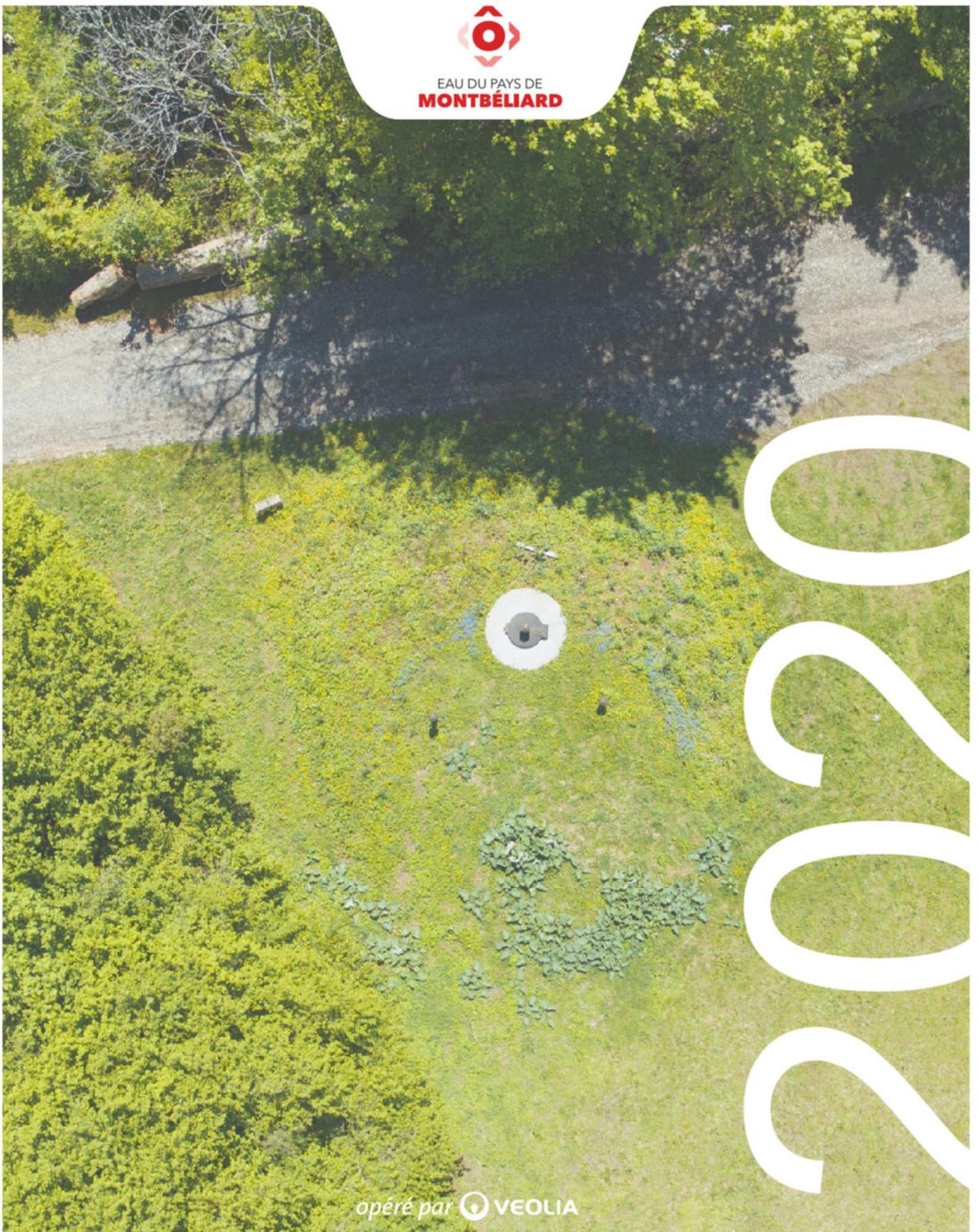




EAU DU PAYS DE
MONTBÉLIARD



opéré par  VEOLIA

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	Auteur	Date
Validation	Contrat non validé	Contrat non validé

Avant-propos



/eolia – Rapport annuel du délégué 2020

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2020. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau.

Cette année 2020, si particulière, a mis à rude épreuve nos liens sociaux comme nos modèles économiques. Au plus fort de la crise de la Covid-19, nos équipes ont été mobilisées 24h/24 pour assurer la performance des services essentiels que nous fournissons à vos administrés. Du national au local, des cellules de pilotage de la crise ont été mises en place pour assurer le plan de continuité des activités. Cette crise a confirmé notre réactivité, notre ancrage territorial et la proximité avec vous, clients, ainsi qu'avec les usagers du service, citoyens-consommateurs. A ce propos, 93% des Français*, interrogés à l'issue du premier confinement, estiment que les professionnels de l'eau ont joué un rôle essentiel en assurant la continuité du service.

Cette crise a aussi été un puissant accélérateur dans la prise de conscience des impératifs écologiques et de leurs conséquences sur nos sociétés. Chez Veolia, nous sommes plus que jamais convaincus du caractère essentiel de nos métiers : pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ; pour lutter contre le réchauffement climatique et pour accompagner nos clients, collectivités et industriels, à s'y adapter ; pour contribuer, à long-terme, en tant que partenaire durable du service public, à la résilience et à l'attractivité des territoires. Nous sommes pleinement engagés dans la transformation écologique afin d'offrir aux collectivités des solutions innovantes pour faire face aux défis à venir.

Aujourd'hui, grâce à notre nouveau projet stratégique Impact Eau France, nous sommes prêts à faire de l'Eau un accélérateur de cette transformation écologique à la fois verte et inclusive. Nous prenons notamment 5 engagements climat à horizon 2023, sur l'empreinte carbone, le prélèvement de la ressource en eau, la biodiversité, la formation des salariés et l'accompagnement des consommateurs.

L'eau, à la fois « marqueur » du changement climatique et bien essentiel du quotidien, doit répondre à des attentes et des usages toujours plus nombreux : sécurité et qualité de l'eau distribuée, lutte contre les îlots de chaleur, réutilisation des eaux usées, gestion des nouveaux polluants... – sans compter l'attente légitime, de la part du consommateur, d'une expérience client innovante et agile, mais aussi inclusive et solidaire.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France de Veolia, représentés par notre Directeur/Directrice de Territoire, sont à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir. Soyez certain de leur engagement pour construire avec vous, pour votre territoire et ses habitants, les solutions durables les plus adaptées à votre service d'eau.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems,
Directeur Général, Eau France

**Selon le baromètre C.I.Eau / Kantar « Les Français et l'eau », 2020.*

PRESENTATION Eau France

Au cours des quatre dernières années, « Osons 20/20 ! », notre précédent projet stratégique, a permis de redonner des bases solides à l'Eau France pour accompagner nos clients.

Au cœur de cette transformation se trouve **l'écoute** de toutes nos parties prenantes :

- ✓ de nos clients collectivités, avec de nouveaux « Contrats de Service Public » sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous
- ✓ des citoyens-consommateurs, avec un principe de «Relation Attentionnée» qui nous invite à prendre en compte leur satisfaction et leurs réclamations, pour améliorer toujours davantage le service, mieux anticiper leurs besoins, développer de nouveaux services et de leur donner les moyens de s'informer et d'agir sur leur consommation d'eau, leur "empreinte eau"
- ✓ des territoires et des industriels, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques.
- ✓ de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de travailler en sécurité, de se former, de s'engager et de grandir dans l'entreprise, avec plus de responsabilités confiées à ceux qui agissent sur le terrain, directement à vos côtés

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec « **Impact Eau France** » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique et ainsi être "créateurs d'utilité".

- ✓ Par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat.
- ✓ Par une **transformation inclusive au sens large** : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Veolia est le leader et LA référence du cycle de l'eau en France, pour le compte des collectivités publiques et des industriels.

Nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

24,9 millions de personnes desservies en eau potable

2051 usines de dépollution des eaux usées gérées

6,9 millions de clients abonnés

14,8 millions d'habitants raccordés en assainissement

1,6 milliard de m3 d'eau potable distribués

1,2 milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées

2172 usines de production d'eau potable gérées

Contribuer au progrès humain, une raison d'être qui résonne dans l'opinion

La raison d'être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. C'est dans cette perspective que Veolia se donne pour mission de "Ressourcer le monde", en exerçant son métier de services à l'environnement.

Veolia s'engage sur une performance plurielle. Nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	9
1.1 <i>Un dispositif à votre service</i>	12
1.2 <i>Présentation du contrat</i>	17
1.3 <i>Les chiffres clés</i>	21
1.4 <i>L'essentiel de l'année 2020</i>	24
1.4.1 Principaux faits marquants de l'année	24
1.4.2 Propositions d'amélioration	30
1.5 <i>Les indicateurs réglementaires 2020</i>	35
1.6 <i>Autres chiffres clés de l'année 2020</i>	39
1.7 <i>Le prix du service public de l'eau</i>	44
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	46
2.1 <i>Les consommateurs abonnés du service</i>	49
2.2 <i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous</i>	52
2.3 <i>Données économiques</i>	56
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	59
3.1 <i>L'inventaire des installations</i>	62
3.2 <i>L'inventaire des réseaux</i>	71
3.3 <i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	76
3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux	76
3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]	76
3.4 <i>Gestion du patrimoine</i>	81
3.4.1 Les renouvellements réalisés	81
3.4.2 Les travaux neufs réalisés	85
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	88
4.1 <i>La qualité de l'eau</i>	91
4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau	91
4.1.2 L'eau produite et distribuée	91
4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau	95
4.2 <i>La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau</i>	99
4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit	99
4.2.2 La maîtrise des pertes en eau	104
4.3 <i>La maintenance du patrimoine</i>	110
4.3.1 Les opérations de maintenance des installations	110
4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau	113
4.3.3 Les recherches de fuites	114
4.4 <i>L'efficacité environnementale</i>	117
4.4.1 La protection des ressources en eau	117
4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine	117
4.4.3 La consommation de réactifs	118
4.4.4 La valorisation des sous-produits	118

5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	120
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)</i>	123
5.2	<i>Situation des biens</i>	128
5.3	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	131
5.4	<i>Les engagements à incidence financière</i>	146
5.4.1	Flux financiers de fin de contrat	146
5.4.2	Dispositions applicables au personnel	147
6.	ANNEXES	150
6.1	<i>La facture 120 m³</i>	151
6.2	<i>Les données consommateurs par commune</i>	177
6.3	<i>Le synoptique du réseau</i>	187
6.4	<i>La qualité de l'eau</i>	190
6.4.1	La ressource	190
6.4.2	L'eau produite et distribuée	190
6.4.3	Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau	192
6.5	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	345
6.6	<i>Les engagements spécifiques au service</i>	355
6.7	<i>Annexes financières</i>	358
6.7.1.1	Introduction générale	358
6.8	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	366
6.9	<i>Actualité réglementaire 2020</i>	369
6.10	<i>Glossaire</i>	377
6.11	<i>Autres annexes</i>	385

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

PONT DE ROIDE VERMONDANS

Eau du Pays de Montbéliard

6 Allée Jean Moulin

25150 PONT DE ROIDE VERMONDANS



Tous les jours
de 8h à 11h30
et de 14h à 16h30

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h ou le samedi de 9h à 12h.

03.81.90.25.25

Votre service client en ligne est accessible :

- ◆ www.service.eau.veolia.fr
- ◆ sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.



Vos Urgences 7 Jours Sur 7, 24h Sur 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.

03.81.90.25.25

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS

TERRITOIRE FRANCHE-COMTÉ



46
contrats de service public



131
agents à votre service



5
points d'accueil consommateurs



37
usines de dépollution des eaux usées



236 000
habitants desservis en eau potable

230 000
habitants raccordés en assainissement



12 000
compteurs télérelevés



100 %
de nos activités certifiées ISO 9 001 ISO 14 001 et ISO 50 001



246
sites de production et stockage d'eau potable



2 500 km
de réseau de distribution d'eau potable
2 060 km
de réseau de collecte des eaux usées



Mikael PANNARD
Responsable Doubs
Mob. : 06 84 64 35 30
mikael.pannard@veolia.com



Albéric CHOPARD
Responsable Nord Franche-Comté
Mob. : 06 24 56 16 40
alberic.chopard@veolia.com



Antoine PINAULT
Responsable du Peri-Urbain
Mob. : 06 27 63 18 02
antoine.pinault@veolia.com



Patrick THEVENIN
Responsable Assainissement
Mob. : 06 15 51 43 30
patrick.thevenin@veolia.com



Nathalie RIFF
Responsable Usines de Montbéliard
Mob. : 06 14 96 16 78
nathalie.riff@veolia.com



Cyril TERRAT
Responsable Eau
Mob. : 06 87 80 01 50



François-Charles VILLAIN
Directeur du Développement
Mob. : 06 33 52 80 58
francois-charles.villain@veolia.com



Thomas GEHANT
Directeur des Opérations
Mob. : 06 21 03 66 34
thomas.gehant@veolia.com



Eliane THEVENOT
Responsable Consommateurs
Mob. : 06 35 43 00 66
eliane.thevenot@veolia.com



Pierre MINOT
Directeur du Territoire
Tél. : 03 81 37 77 77
Mob. : 06 12 29 43 10
pierre.minot@veolia.com



TERRITOIRE RÉGION EST



329
contrats de
service public



934
agents
à votre service



33
points d'accueil
consommateurs



209
usines de dépollution
des eaux usées



1 245 800
habitants desservis
en eau potable

1 171 700
habitants raccordés
en assainissement



383 600
compteurs
télérelevés



100 %
de nos activités
certifiées ISO 9 001
ISO 14 001 et ISO 50 001



1 085
sites de production
et stockage
d'eau potable



13 490 km
de réseau de distribution
d'eau potable

7 630 km
de réseau de collecte
des eaux usées

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	Société des Eaux du Pays de Montbéliard
✓ Périmètre du service	AUTECHAUX ROIDE, BERCHE, BEUTAL, BONDEVAL, BOURGUIGNON, BRETIGNEY, COLOMBIER FONTAINE, DAMBELIN, DAMPIERRE SUR LE DOUBS, DUNG, ETOUVANS, FEULE, GOUX LES DAMBELIN, ISSANS, LONGEVILLE SUR DOUBS, LOUGRES, NEUCHATEL URTIERE, NOIREFONTAINE, PONT DE ROIDE VERMONDANS, RAYNANS, REMONDANS VAIVRE, SAINT MAURICE COLOMBIER, SOLEMONT, VILLARS SOUS DAMPJOUX, VILLARS SOUS ECOT
✓ Numéro du contrat	PM010
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/03/2020
✓ Date de fin du contrat	28/02/2030
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que déléataire du service, Société des Eaux du Pays de Montbéliard assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	BONDEVAL	AEG eau de Bondeval à PMA
achat	DUNG	AEG eau de Dung à PMA
achat	SIVOM DE BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	AEG eau de Berche et Dampierre sur le Doubs à PMA
achat	SIVOM DE LA VALLEE DU RUPT	AEG eau de Issans Raynans au SIE de la vallée du Rupt
achat	SIVOM DE LA VALLEE DU RUPT	AEG eau de Lougres au SIE de la vallée du Rupt
vente	CC du Plateau Maîchois	VEG eau de Feule à CCPM pour la commune de Dampjoux
vente	COMMUNE DE HYEMONDANS	VEG eau de Dambelin à Hyémondans
vente	ECOT	VEG eau de Etouvans à Ecot
vente	ECOT	VEG eau de Remondans Vaivre à Ecot

✓ Liste des avenants

1.3 Les chiffres clés

PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Chiffres clés



15 910

Nombre d'habitants desservis



6 860

Nombre d'abonnés
(clients)



24

Nombre d'installations de
production



41

Nombre de réservoirs



198

Longueur de réseau
(km)



96,5

Taux de conformité
microbiologique (%)



70,45

Rendement de réseau (%)



120

Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 L'essentiel de l'année 2020

1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

Mise en place du service

Le service local de Pont de Roide a été mis en place au 01/03/2020, il s'est vu constitué d'une équipe de 16 personnes (responsables, techniciens et chargée de clientèle).

Malgré la situation sanitaire nous avons su répondre présent, assurer la continuité de service, mettre en place les outils nécessaires au télétravail, faire en sorte que les agents ne se croisent pas, inculquer les mesures d'hygiène nécessaires ainsi que la distanciation et le tout en 13 jours.

Rendement de réseaux

Le rendement de réseaux évalué à 70,4% est globalement conforme aux exigences contractuelles, néanmoins une analyse des évolutions des rendements par Unité de Distribution sera réalisée prochainement afin d'orienter nos opérations de recherche de fuites.

Sécheresse

Depuis plusieurs années, nous constatons un phénomène de sécheresse de plus en plus intense, en fin d'été, sur l'ensemble du département.

PMA n'est bien sûr pas épargnée. Lors de l'été 2020, la commune de Goux lès Dambelin et le hameau d'Echelotte, ont été touchés et l'Eau du Pays de Montbéliard a procédé, en urgence, à :

- les 26 et 27 août, en accord avec l'ARS, la mise en œuvre d'une ressource complémentaire, qui a fait l'objet de restrictions de consommation spécifiques,
- puis le transport d'eau potable par camions citernes (53 tournées) afin de subvenir aux besoins en eau des habitants du village.

Qualité de l'eau potable

En 2020, sur les 19 UDI du périmètre, l'Eau du Pays de Montbéliard et l'ARS ont réalisé 4 343 analyses de qualité de l'eau.

Sur l'ensemble des analyses réalisées au titre du contrôle sanitaire, 6 prélèvements ont dépassé les limites de qualité fixées et ont fait l'objet d'un traitement immédiat explicité au chapitre 4.1.

Sur l'ensemble des analyses réalisées au titre de la surveillance du délégataire, 4 prélèvements ont dépassé les limites de qualité et ont fait l'objet d'un traitement immédiat explicité au chapitre 4.1.

Parmi celles-ci, 2 non-conformités ont fait l'objet d'avis de restriction de consommation émis par l'ARS, et ont fait l'objet de distribution d'eau en bouteille (Beutal et Colombier Fontaine le 13 mai 2020).

En 2020, l'eau distribuée est dans l'ensemble conforme à la réglementation sur l'eau destinée à la consommation humaine et témoigne d'une bonne qualité pour les paramètres mesurés, pour autant nous notons une sensibilité de certaines ressources aux variations de turbidité.

Fonds patrimonial et fonds fonctionnel - Réseau

Dans le cadre du fond fonctionnel 18 branchements ont été renouvelés, dont 4 en plomb.

En 2020, dans le cadre du fonds patrimonial, le chantier de liaison entre Dampierre sur le Doubs et Etouvans a été étudié, les travaux ont débuté en 2020 et seront terminés et comptabilisés en 2021.

Fonds patrimonial et fonds fonctionnel - Process

Dans le cadre du fond fonctionnel 11 opérations de renouvellement électromécanique ont été réalisées sur les ouvrages d'eau potable.

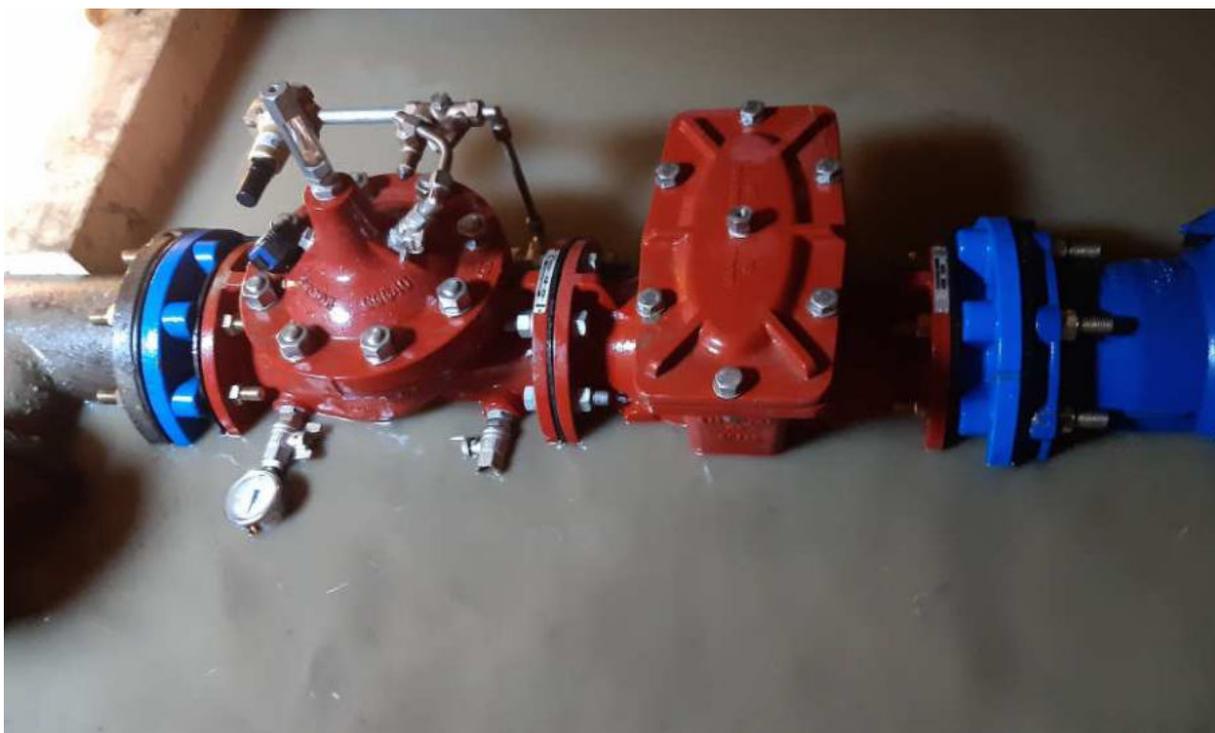
Primo-investissements :

Dans le cadre des investissements prévus au contrat ont été réalisés en 2020 :

- Télégestion : Mise en place de systèmes de télégestion (Station de pompage, de traitement, réservoirs et surpresseur) et notamment l'ensemble des réservoirs télégérés avant l'été 2020.
- Sécurisation Liaison Dampierre sur le Doubs - Etouvans :
 - Renforcement Dampierre sur le Doubs : Hydrostab - Berche - rue du stade



- Renforcement Dampierre sur le Doubs : Hydrostab - Berche - rue de Dampierre



- Débitmétrie des sources (débit capté et surversé) :
 - Autechaux Roide - Source de la combe girardot
 - Dambelin - Source des sapins 1 & 2
 - Neuchâtel Urtières - source du château
 - Feule - Petite source du parret



- Mesure de niveaux de forage :
 - Bourguignon - Puits de la Piguisse
 - Longeville sur Doubs - Combe Monney
- Constitution des secteurs de distribution :
 - Neuchâtel Urtière



- Noirefontaine réservoir Tillaenaie & Oeil de Boeuf
- Solemont - Rue du mont

Les collaborateurs VEOLIA mobilisés pour assurer les services essentiels.

Assurer la continuité du service public de l'eau et de l'assainissement, et protéger la santé de nos salariés et de nos clients ont été les deux priorités qui ont guidé notre organisation et les procédures mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Pendant le premier confinement du 17 mars au 10 mai 2020, notre Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été adapté à la propagation du virus SARS-Cov2 et aux dispositions prises par le gouvernement et les autorités sanitaires au fil de l'évolution de la pandémie dans les différentes régions de France métropolitaine et d'outre-mer et de l'évolution des connaissances scientifiques.

Dans ce premier temps, seules les activités ci-dessous ont été maintenues afin d'assurer la continuité de service :

- ✓ les interventions d'urgences,
- ✓ les tâches préventives et de maintenance qui ont pour but de réduire les risques de multiplications des situations d'urgence,
- ✓ les tâches préventives et d'entretien permettant de conserver l'intégrité et la performance de nos installations (réseaux, équipement, usines... etc.) et anticiper une reprise de l'activité dans les meilleures conditions possibles,
- ✓ auprès des consommateurs : continuité du service aux consommateurs et aux collectivités, facturation et maîtrise des flux financiers, prise en compte des demandes avec priorité aux urgences,
- ✓ fonctions support de l'entreprise : continuité de toutes les tâches en lien avec les salariés, fournisseurs, administrations, prestataires, organismes sociaux...

Quelques missions ont été interrompues :

- ✓ les interventions au domicile des consommateurs en-dehors des urgences,
- ✓ les opérations non essentielles à la continuité du service.

Dès que la reprise des activités fut possible ; un plan de reprise d'activité (PRA) a été élaboré. Cette "Reprise d'Activité" s'est opérée en suivant un mode opératoire dont les lignes directrices étaient claires mais flexibles, afin d'une part d'intégrer les consignes évolutives données par les pouvoirs publics et d'autre part de capitaliser en temps réel sur les retours d'expérience remontés du terrain et analysés (puis déployés à grande échelle le cas échéant) par les experts du Groupe Veolia pilotant la cellule de crise de l'entreprise.

Ce mode opératoire portait sur les grands thèmes suivants :

- ✓ Les mesures de prévention et de suivi sanitaire (masques, équipements de protection individuelle, distanciation sociale, gestion des espaces partagés, proposition de tests de dépistage, accompagnement grâce à des formations spécifiques, etc.);

- ✓ Les mesures générales d'organisation pour les prochaines étapes de la pandémie avec adaptation des activités et de leur reprise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et sociale;
- ✓ Le maintien des cellules de crise de Veolia dans un fonctionnement allégé afin de suivre précisément l'évolution de la situation et anticiper les actions à mettre en place;
- ✓ Les points particuliers d'attention et déclinaisons spécifiques (accompagner les managers dans l'animation de leurs équipes, assurer une programmation glissante des effectifs et des activités, adapter les relations consommateurs, intensifier la gestion des fournisseurs et des approvisionnements);
- ✓ Le suivi du risque de cyber-sécurité et la capacité de fonctionnement digital des activités à distance;
- ✓ Les engagements contractuels et réglementaires.

Notre approche a consisté à réduire autant que possible les retards, les ajustements de calendriers et d'objectifs, et les risques de maîtrise des contraintes d'exploitation tout en visant le plus haut niveau de service possible, et en maintenant l'ensemble des process et traitements en fonctionnement. Cela n'a pu se faire que grâce à l'implication sans faille des équipes et au prix d'impacts économiques importants pour adapter notre activité aux exigences de la réglementation d'urgence tout en étant précurseurs sur les précautions mises en œuvre pour adapter nos interventions dans le cadre pandémique.

Notre mission de service public inclut bien sûr aussi la nécessité d'accompagner au mieux les citoyens-consommateurs pendant ces périodes difficiles. Nos équipes dédiées aux relations avec les consommateurs ont donc ajusté leur organisation et redéployé leur activité, pour répondre aux différents enjeux d'adaptation qu'exigent le contexte épidémique et ses multiples répercussions :

- ✓ Maintenir les dispositifs d'accueil téléphonique

L'ensemble de nos centres de relation client ont toujours maintenu leur activité de traitement des demandes d'intervention les plus urgentes (manque d'eau, fuites ou encombrement des évacuations d'eaux usées). Un effort conséquent d'information des consommateurs les a parallèlement incités à recourir en priorité aux services digitaux mis à leur disposition, pour les demandes n'ayant pas de caractère d'urgence.

- ✓ Resserrer les liens avec les consommateurs

Dans cette situation exceptionnelle, nous avons adapté nos modes classiques d'échanges avec les consommateurs pour maintenir et même renforcer le lien avec leur service d'eau. Pour les accompagner au jour le jour, les aider à bénéficier au mieux de leurs services d'eau et d'assainissement (ex : garantie sanitaire de l'eau du robinet, conseils d'hydratation en confinement, impératif de jeter les lingettes à la poubelle et non dans les toilettes...), ou encore leur simplifier la vie en les orientant vers les modes d'interaction les mieux adaptés au contexte du confinement du printemps 2020, nous avons démultiplié nos communications, via différents canaux (rubrique dédiée sur eau.veolia.fr/infos-covid-19, 8 lettres d'informations digitales, e-mailings, SMS, réseaux sociaux, infos sur factures...).

Les consommateurs ont d'ailleurs apprécié l'accompagnement resserré qui leur a été proposé durant la première phase de l'épidémie, au printemps, puisque suite à une enquête qui leur a été soumise dans notre lettre d'information "Covid-19" de début juin 2020, 95 % des répondants nous ont dit avoir apprécié recevoir de l'information et des conseils, durant la période d'urgence sanitaire.

Au-delà, les experts de Veolia Eau ont apporté tout leur concours aux pouvoirs publics pour éclairer les prises de décisions des différentes administrations compétentes et l'entreprise a également mis en tant que de besoin ses moyens logistiques à disposition d'opérateurs plus locaux (régies ou autres) par exemple pour mettre en œuvre les premières distributions de masques.

Même si le contexte impose la plus grande humilité, l'ensemble des collaborateurs ressent aujourd'hui une légitime fierté lorsque les Français reconnaissent à 93% que les professionnels de l'eau ont joué un rôle

essentiel en assurant la continuité du service. Cela n'aurait pu être possible sans le savoir-faire de Veolia en matière de gestion de crise ni sans l'engagement de l'ensemble des collaborateurs.

A noter enfin que les impacts économiques liés à l'adaptation du service aux contraintes extérieures qui s'imposent à nous dans le contexte du Covid-19, revêtent un caractère ponctuel ou récurrent. Ils peuvent rendre nécessaires des discussions contractuelles pour rechercher avec les Collectivités co-contractantes l'indispensable équilibre économique qui nous permette, ensemble, de poursuivre la qualité du service rendu.

Sur ce sujet, un guide juridique a été publié par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), fondation au sein de laquelle collaborent, des associations de Collectivités et d'Élus, des entreprises publiques et privées, et différents services de l'Etat.

Ce précis "permet de rappeler les règles de droit qui prévoient une indemnisation des cocontractants de l'administration en pareil cas, de même que l'effort de justification et d'explication que doivent fournir ceux-ci en contrepartie".

1.4.2 Propositions d'amélioration

Conformément à nos engagements contractuels, nous avons remis un audit sécurité des installations. Cet audit propose une répartition des opérations de mise en niveau entre l'exploitant et le maître d'ouvrage et devra faire l'objet d'une planification.

Ci-dessous une liste non exhaustive de propositions d'amélioration :

- Équiper les sites sensibles à la turbidité (Cf. Chapitre 4.1) de sondes de mesure de chlore
- Refaire l'étanchéité de la bâche fontaine à Beutal
- Remplacer, pour fiabiliser les désinfections et quand c'est possible, certains sites équipés de pompe doseuse de javel par des traitements au chlore gazeux
- Par ailleurs, de nombreuses propositions de travaux d'amélioration figurent dans notre programmation pluriannuelle de fonds patrimonial.

Conscients des enjeux de sécurité et de santé au travail, nous avons engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes, pour l'ensemble des installations que nous exploitons dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable passé avec votre collectivité.

Nous avons ainsi démarré le diagnostic des équipements concernés à compter de mai 2020 et évalué les éventuels travaux de mise en conformité et de sécurisation.

Assurer la sécurité de nos salariés est pour nous une absolue priorité. C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser les travaux qui s'avèreraient nécessaires sur ces équipements dans les plus brefs délais. Nous reviendrons vers vous afin d'examiner ensemble les conditions de prise en charge financières de ces travaux.

Pour plus d'information, cette démarche s'appuie sur :

- Pour les équipements construits à partir de la directive européenne de 2006, ce texte s'applique et il a été transcrit dans le code du travail avec notamment l'annexe 1 de l'art R. 4312. Ce texte contient notamment des exigences portant sur l'arrêt d'urgence, les protecteurs contre les éléments mobiles, la séparation des sources d'énergie
- Pour les équipements construits avant la directive européenne de 2006, les règles issues du décret 93-40 recodifié dans le code du travail avec les articles R4324-1 à 45 s'appliquent. Ces articles contiennent notamment au "CHAPITRE IV Utilisation des équipements de travail non soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché ", les exigences suivantes :
 - ✓ Sous-section 1 Protecteurs et dispositifs de protection : R4324-1 : "Les éléments mobiles de transmission d'énergie ou de mouvements des équipements de travail présentant des risques de contact mécanique pouvant entraîner des accidents sont équipés de protecteurs ou de dispositifs appropriés empêchant l'accès aux zones dangereuses ou arrêtant, dans la mesure où cela est techniquement possible, les mouvements d'éléments dangereux avant que les travailleurs puissent les atteindre."
 - ✓ Sous-section 2 Organes de service de mise en marche et d'arrêt : R4324-15 : "Chaque machine est munie d'un ou de plusieurs dispositifs d'arrêt d'urgence clairement identifiables, accessibles et en nombre suffisant, permettant d'éviter des situations dangereuses risquant ou en train de se produire."
 - ✓ Sous-section 4 Isolation et dissipation des énergies " : R4324-18 : "Les équipements de travail sont munis de dispositifs clairement identifiables et facilement accessibles permettant de les isoler de chacune de leurs sources d'alimentation en énergie. "

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

La nouvelle Directive Européenne sur l'Eau Potable a été adoptée.

Cette nouvelle Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998 et sera transposée en droit français d'ici le 12 janvier 2023.

Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable notamment pour promouvoir sa consommation et sur les types de traitement appliqués pour potabiliser l'eau. Dans le même temps, elle demande également de fournir des informations et conseils aux usagers sur la manière de réduire leur consommation d'eau.
2. Elle renforce à nouveau les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances et elle instaure des limites de qualité plus exigeantes pour le plomb (seuil divisé par 2). En outre, une « liste de vigilance » sur les eaux brutes est établie par la Commission Européenne pour suivre l'évolution des polluants émergents, « tels que les composés perfluorés, les microplastiques, les perturbateurs endocriniens et les produits pharmaceutiques ».
3. Elle instaure une approche fondée sur la gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cela passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité. Dans un contexte de changement climatique, cette approche doit permettre aux collectivités de disposer d'une vision prospective afin d'optimiser leurs investissements.
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...), via le déploiement par exemple de bornes fontaines sur le territoire ou de douches publiques.

Après avoir été transposée en droit français, la mise en œuvre de cette Directive va nécessiter des évolutions significatives dans la gestion des services d'eau potable, et Veolia mettra à disposition son savoir-faire et ses expertises pour vous accompagner.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2020

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)		15 910
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Déléataire	€uro/m ³	2,26 €uro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléataire	j	j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	%	96,5 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	%	98,8 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Déléataire (2)		30
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Déléataire	%	70,45 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Déléataire	m ³ /jour/km	1,32 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Déléataire	m ³ /jour/km	1,19 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	%	0,00 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	%	0 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Déléataire	u/1000 abonnés	2,62 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Déléataire	%	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	%	%
[P155.1]	Taux de réclamations	Déléataire	u/1000 abonnés	0,73 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2020

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	m ³	733 605 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	m ³	730 827 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m ³	129 477 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	m ³	849 393 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	m ³	8 063 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	m ³	764 911 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire		96
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Nombre d'installations de production	Délégataire		24
	Capacité totale de production	Délégataire	m ³ /j	2 530 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	41	41
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	m ³	6 594 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	km	198 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	km	194 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire		28
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire		0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	4
	Nombre de branchements neufs	Délégataire		13
	Nombre de compteurs	Délégataire		7 169
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire		125
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Nombre de communes	Délégataire		24
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire		6 860
	- Abonnés domestiques	Délégataire		6 851

	- Abonnés non domestiques	Délégataire		4
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire		5
	Volume vendu	Délégataire	m ³	472 451 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	m ³	447 516 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	m ³	14 024 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m ³	10 911 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	l/hab/j	120 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	m ³ /abo/an	104 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire		
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	%	86 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire		
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Energie relevée consommée	Délégataire	kWh	140 909 kWh

1.7 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

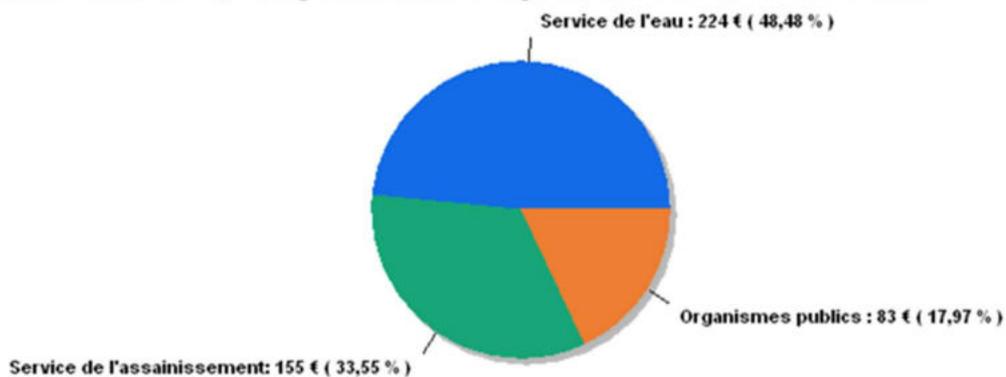
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de PONT DE ROIDE VERMONDANS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

PONT DE ROIDE VERMONDANS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			0,00	133,02	100%
Abonnement				21,84	
Consommation	120	0,9265		111,18	
Part communautaire			0,00	84,00	100%
Abonnement				12,00	
Consommation	120	0,6000		72,00	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0568		6,82	
Organismes publics			0,00	33,60	100%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Total € HT				257,44	
TVA				14,16	
Total TTC				271,60	100%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				2,26	

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de PONT DE ROIDE VERMONDANS :

Facture 120m³ / Répartition du prix du service de l'Eau



Nous présentons ici une facture "120m³" d'une commune à titre d'exemple. Les factures "120m³" de toutes les communes sont disponibles en annexe de notre Rapport.

Le tarif est constitué des parts suivantes :

- la part communautaire fixée par le conseil communautaire,
- la part du délégataire calculée, telle que prévue par le contrat de délégation (également fixé par le conseil communautaire), selon un principe de convergence tarifaire, avec un tarif 2020 égal à la part "exploitation" 2019 de la commune (maximiser par le tarif de convergence) et une progression linéaire, sur une durée de 6 ans, vers un tarif unique sur l'ensemble de l'agglomération. Ce tarif de convergence fait, par ailleurs, l'objet d'actualisation lié à l'évolution générale des coûts,
- les parts dues pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les factures type sont présentées en annexe.

2.

**LES
CONSOMMATEURS
DE VOTRE SERVICE
ET LEUR
CONSOMMATION**



Veolia fait de la « Relation Attentionnée » le principe transversal qui guide l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

- *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)					6 860	
domestiques ou assimilés					6 851	
autres que domestiques					4	
autres services d'eau potable					5	

- *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client					120	
Nombre annuel de demandes d'abonnement					372	
Taux de clients mensualisés					12,4 %	
Taux de clients prélevés hors mensualisation					2,7 %	
Taux de mutation					5,5 %	

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2020 sont :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Satisfaction globale					86	
La continuité de service					96	
La qualité de l'eau distribuée					77	
Le niveau de prix facturé					64	
La qualité du service client offert aux abonnés					82	
Le traitement des nouveaux abonnements					77	
L'information délivrée aux abonnés					77	

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



- **Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia**

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

- **Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]**

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

- **Les interruptions non-programmées du service public de l'eau**

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2020, ce taux pour votre service est de 2,62/ 1000 abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)					2,62
Nombre d'interruptions de service					18
Nombre d'abonnés (clients)					6 860

- **Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]**

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau

- ✓ **Accompagnement** : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau
- ✓ **Assistance** : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2020, le montant des abandons de créance s'élevait à .

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Volume vendu selon le décret (m3)					472 451

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

• **Les échéanciers de paiement**

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année					42
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés					3

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
CAP VILLARS DAMPJOUX Barbèche	
CAP VILLARS SS ECOT Cabiote	
CAP VILLARS SS ECOT Fondereau	
CAPTAGE BONDEVAL St pompage	
CAPTAGE NEUCHATEL-URTIERE	
CAPTAGE NOIREFONTAINE Oeil de	
CAPTAGE NOIREFONTAINE Tillenai	
CAPTAGE REMONDANS La Reulée	
CAPTAGE REMONDANS Sous le Gey	
FORAGE DAMBELIN Prés Messieurs	
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin	

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue		20
UP BEUTAL Le Cudot		
UP BONDEVAL Station pompage		
UP BONDEVAL Station UV		
UP BOURGUIGNON Station pompage		
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès		
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins		100
UP DAMBELIN Réservoir Village		250
UP ETOUVANS Les Essarts		
UP FEULE	250	
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vignotte		
UP ISSANS Vallée du Rupt	2 280	500
UP LONGEVILLE Combe Monney		
UP LOUGRES Beausoleil		
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir		100
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf		200
UP NOIREFONTAINE Tillaenaie		185
UP PONT DE ROIDE En Presle		
UP PONT DE ROIDE Rochedane		
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV		
UP SOLEMONT Station pompage		
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar		
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda		
UP VILLARS SS ECOT Réservoir		250

Capacité totale	2 530	1 605
------------------------	--------------	--------------

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
BACHE NEUCHATEL Lotissement	4
RES PONT DE ROIDE Bretey	300
RES PONT DE ROIDE Planches fer	300
RES PONT DE ROIDE Wouters	300
RES REMONDANS La Reculée	120
RES REMONDANS Sous le Gey	100
RES ST MAURICE Roche aux Chats	330
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	300
RES VILLARS SS ECOT Haut villa	100
RESERVOIR ALLONDANS	300
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	100
RESERVOIR BEUTAL La Guinguette	50
RESERVOIR BEUTAL Village	100
RESERVOIR BONDEVAL	150
RESERVOIR BOURGUIGNON Piguessse	200
RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE	250
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans	300
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts	100
RESERVOIR FEULE	200
RESERVOIR GOUX LES DAMBELIN	330
RESERVOIR ISSANS	300
RESERVOIR LONGEVELLE Bas	150
RESERVOIR LONGEVELLE Haut	300
RESERVOIR LOUGRES La Combale	180

RESERVOIR SOLEMONT	200
RESERVOIR ST MAURICE Chatelot	220
RESERVOIR ST MAURICE Temple	80
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	100
UP DAMBELIN Réservoir Village	250
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	200
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	185
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	250
Capacité totale	6 349

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX	
ST POMP PONT DE ROIDE Enpresle	
ST POMP PONT DE ROIDE Rochedan	
ST POMP VILLARS SOUS DAMPJOUX	
ST POMPAGE AUTECHAUX Landry	
ST POMPAGE BEUTAL Le Cudot	
ST POMPAGE COLOMBIER Douve	
ST POMPAGE COLOMBIER les Crès	
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue	
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans	
ST POMPAGE GOUX Vignotte	
ST POMPAGE LOUGRES Beausoleil	
ST POMPAGE LOUGRES La Combale	
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com	
ST REP AUTECHAUX Château d'eau	
STATION POMPAGE BOUGUIGNON	
STATION POMPAGE ST MAURICE	
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	
SURP DAMPIERRE Le Fays	
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans	
SURP PONT DE ROIDE Chapelle	
SURP PONT DE ROIDE Gravale	
SURPRESSEUR BEUTAL	
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru	

SURPRESSEUR RAYNANS	5
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp	
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr	

Commentaire sécurité du personnel

La sécurité du personnel et des personnes en général est la priorité numéro 1 du délégataire. Afin d'assurer des conditions de travail en sécurité et de respecter la réglementation et les recommandations. Il convient que la Collectivité réalise les travaux décrits dans l'audit sécurité remis au cours de l'année.

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)					197,5	
Longueur d'adduction (ml)					3 712	
Longueur de distribution (ml)					193 750	
<i>dont canalisations</i>					193 604	
<i>dont branchements</i>					146	
Equipements						
Nombre d'appareils publics					416	
<i>dont poteaux d'incendie</i>					384	
<i>dont puisards d'incendie</i>					4	
<i>dont bornes fontaine</i>					1	
Branchements						
Nombre de branchements					28	

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs					7 169		Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>					6 910		
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>					259		

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	3 712	193 604	197 316
DN 25 (mm)		39	39
DN 30 (mm)		512	512
DN 40 (mm)		6 729	6 729
DN 50 (mm)		2 202	2 202
DN 60 (mm)	118	30 433	30 551
DN 75 (mm)		1 971	1 971
DN 80 (mm)	261	17 300	17 561
DN 90 (mm)		37	37
DN 100 (mm)	600	47 403	48 003
DN 110 (mm)		7 879	7 879
DN 125 (mm)		32 407	32 407
DN 150 (mm)		18 867	18 867
DN 160 (mm)		3 035	3 035
DN 200 (mm)		2 564	2 564
DN 250 (mm)		98	98
DN indéterminé (mm)	2 733	22 128	24 861

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

Canalisations	2016	2017	2018	2019	2020
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)					193 604
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)					0

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2020 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux					30

Barème	Valeur ICGPR
--------	--------------

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B		45	30
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	

VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	
VP.247	Localisation des autres interventions	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	
Total:		120	30

La valeur de l'indice n'atteint pas le seuil des 40 points au 31 décembre 2020 et le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

En conséquence, un plan d'action est à mettre en œuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé et ne soit pas soumis à un doublement de la redevance pour prélèvement ;
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du barème ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu des règles en vigueur associées à ce barème.

Ce plan d'action visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action et préciser les informations complémentaires à recueillir.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

- *Les installations*

Voici quelques exemples de renouvellements importants réalisés par les équipes de l'Eau du Pays de Montbéliard sur les usines en 2020.

- Remplacement d'une pompe de surpression à la station de pompage de Goux les Dambelin :



Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	
File Eau - Distribution	
Pompe 1	Renouvellement
UP BEUTAL Le Cudot	
File Eau - Oxydation / Désinfection	
Pompe Doseuse	Renouvellement
File Eau - Elévation	
Pompe d'Elévation 1	Renouvellement
UP ETOUVANS Les Essarts	
File Eau - Filtration CAG	
Pompe de surpression	Renouvellement
UP FEULE	
File Eau - Alimentation Eau Brute	
Pompe exhaure 2	Renouvellement
File Eau - Filtration / Adsorption	
Turbidimètre Eau traitée	Renouvellement
Air de Process/Lavage - Production d'Air	
Surpresseur d'Air Lavage	Renouvellement
Air de Service - Production d'Air circuit pneumati	
Compresseur	Renouvellement
Produits de Traitement - Polychlorure d'Aluminium	
Pompe Doseuse	Renouvellement
Produits de Traitement - Chlore Gazeux	
Chloromètre	Renouvellement
UP LOUGRES Station pompage Beausoleil	

Produits de Traitement - Chlore Gazeux	
Chloromètre	Renouvellement

- **Les compteurs**

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs					7 169	
Nombre de compteurs remplacés					125	
Taux de compteurs remplacés					1,7	

- **Les réseaux**

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)	
BRANCHEMENTS EAU	21
COMPTEURS EAU	74

- **Les branchements**

Renouvellement des branchements plomb	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de branchements					28	
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>					0	
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>					0	
<i>Branchements plomb découverts pendant l'année</i>					4	
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	4	100%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
 (**) par le Délégué et par la Collectivité

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

Travaux réalisés par le délégataire :

	Réalisé dans l'exercice
1er Etablissement	
1er Etablissement	
Novation Conso hors travaux Voujeaucourt	X
Ressources Maitrise et connaissance 2020	X
Sectorisation réseaux 2020	X
Sécurisation réseaux 2020	X
Sécurisation usines 2020	X
Tuillage eau 2020	X
Télégestion 2020	X

- **Les réseaux, branchements et compteurs**

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Sans objet

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1050	450	4
Physico-chimique	13065	615	2

4.1.2 L'eau produite et distribuée

- **Conformité des paramètres analytiques**

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégalitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégalitaire	Valeur du seuil et unité
Cuivre	0,0069	2,38	1	0	19	0	2 mg/l
E.Coli /100ml	0	80	5	3	171	63	0 n/100ml
Entérocoques fécaux	0	80	5	3	172	63	0 n/100ml
Nitrites	0	0,28	1	0	46	0	0,1 mg/l

- Non conformité du contrôle sanitaire (ARS)

- Prélèvement du 09/03/2020 - Saint Maurice Colombier - Station de pompage et traitement - NC microbiologique (E.coli, entérocoques fécaux) : Les fortes précipitations avaient inondé la zone de captage et fortement augmenté la turbidité, nous avons également fait face à un dysfonctionnement de l'unique organe de traitement, pompe doseuse d'hypochlorite de sodium (javel) .
- Prélèvement du 13/05/2020 - Beutal - Mairie - NC microbiologique (E.coli, entérocoques fécaux) : La hausse de la turbidité est une nouvelle fois la cause de la non conformité. Le traitement à l'hypochlorite de sodium voyant son efficacité diminuer au vu du nombre croissant de matières en suspension dans l'eau brute. Cette non conformité a fait l'objet d'une restriction d'usage de l'eau émise par l'ARS, L'eau du Pays de Montbéliard a par la suite mis en oeuvre l'ensemble des moyens nécessaires (y compris distribution d'eau en bouteille) pour assurer la continuité de service et opérer un retour à la normale le plus rapidement possible.
- Prélèvements du 08/06/2020 et 12/10/2020 - Goux lès Dambelin - École - NC microbiologique (E.coli, entérocoques fécaux pour les 2 prélèvements) : Ces non conformités sont dues à un dysfonctionnement de l'unique organe de traitement, pompe doseuse d'hypochlorite de sodium.
- Prélèvement du 31/08/2020 - goux les Dambelin - Rue du stade - NC microbiologique (E.coli, entérocoques fécaux) : Cette non conformité est due à un dysfonctionnement de l'unique organe de traitement, pompe doseuse d'hypochlorite de sodium.
- Prélèvement du 30/11/2020 - Etouvans - Station de traitement - NC physico chimique (Nitrites) : La présence de nitrites peut être l'indicateur d'un impact des activités humaines

(cultures, élevage...) ou d'une décomposition de matière végétale ou animale. Dans notre cas, l'impact reste mineur compte tenu de la concentration de nitrites/nitrates. Il faudra tout de même rester vigilant et attentif à l'évolution de ce paramètre.

- Prélèvement du 07/12/2020 - Berche - Mairie - NC physico chimique (Cuivre) : Sur ce type d'analyse, l'eau est prélevée au 1er jet, il n'y a donc pas de purge de la canalisation au préalable. Le prélèvement a été réalisé un lundi, nous pouvons donc supposer que le robinet n'avait pas été utilisé depuis plusieurs heures. Nous avons planifié une analyse sur le même point de prélèvement mais avec une purge au préalable afin de démontrer l'absence de cuivre dans le réseau public.

- Non conformité d'auto-surveillance (Délégué) :
 - 11/03/2020 - Saint Maurice Colombier - Réservoir temple et Rue de Villars/Ecot - NC microbiologique (E.coli pour les 2 points de prélèvements, Entérocoques fécaux) : Cette NC est directement liée à l'analyse ARS du 09/03 de la même année. Elles sont le résultat d'analyses de contrôle faisant suite à la hausse de la turbidité sur cette période.
 - 13/05/2020 - Colombier Fontaine - Grande rue - NC microbiologique (E.coli, entérocoques fécaux) : Cette NC est due à une hausse importante des précipitations sur cette période et à une hausse de la turbidité. Cette analyse a fait l'objet d'avis de restriction de consommation émis par l'ARS, et ont fait l'objet de distribution d'eau en bouteille.
 - 27/05/2020 - Dambelin - Rue du parc - NC microbiologique (entérocoques fécaux) : Cette NC est due à une hausse importante des précipitations sur cette période et à une hausse de la turbidité

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Ammonium	0	0,13	1	0	172	0	.1 mg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	10	11	2	172	32	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	80	10	3	169	63	0 n/100ml
Couleur apr. filtration simple	0	17	2	0	172	1	15 mg/l Pt
Cuivre	0,0069	2,38	1	0	19	0	1 mg/l
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	3	6	0	16	0	2 Qualitatif
Fer total	0	301	1	0	49	2	200 µg/l
pH mesuré au labo	7,2	11,4	0	1	172	60	9 Unité pH
Turbidité	0,15	0,55	1	0	6	0	0,5 NFU
Turbidité	0	7	4	2	166	64	2 NFU
Turbidité Terrain	0,18	0,97	0	5	0	13	0,5 NFU

- **Composition de l'eau du robinet**

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	52	110	16	mg/l	Sans objet
Chlorures	0	16	44	mg/l	250
Fluorures	0	460	16	µg/l	1500
Magnésium	1,50	28	16	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	29	44	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,04	16	µg/l	0,5
Potassium	0,28	6,60	16	mg/l	Sans objet
Sodium	0,81	22	16	mg/l	200
Sulfates	4,30	31	44	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	18,10	31,20	48	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

- *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2016	2017	2018	2019	2020
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique					96,51 %
Nombre de prélèvements conformes					166
Nombre de prélèvements non conformes					6
Nombre total de prélèvements					172
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique					98,82 %
Nombre de prélèvements conformes					84
Nombre de prélèvements non conformes					1
Nombre total de prélèvements					85

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

• *Chlorure de Vinyle Monomère*

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2020, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Situation sur votre service :

De par ses caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), le réseau de votre système de distribution fait partie des sites susceptibles d'être concernés par ce phénomène. A ce jour toutes les analyses réalisées par l'ARS portées à notre connaissance se sont révélées conformes

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

- *L'origine de l'eau alimentant le service*

- *Le volume prélevé*

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)					733 605	
Volume prélevé par ressource (m3)						
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue					26 238	
UP BEUTAL Le Cudot					8 855	
UP BONDEVAL Station pompage					31 740	
UP BOURGUIGNON Station pompage					40 185	
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès					70 637	
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins					6 287	
UP DAMBELIN Réservoir Village					20 369	
UP ETOUVANS Les Essarts					40 223	
UP FEULE					13 280	
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig					19 887	
UP LONGEVILLE Combe Monney					32 969	
UP LOUGRES Beausoleil					39 050	
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir					6 638	
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf					14 405	
UP NOIREFONTAINE Tillenaie					13 110	
UP PONT DE ROIDE En Presle					56 556	
UP PONT DE ROIDE Rochedane					152 185	
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV					42 067	
UP SOLEMONT Station pompage					13 177	
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar					51 690	
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda					14 827	
UP VILLARS SS ECOT Réservoir					19 230	
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						

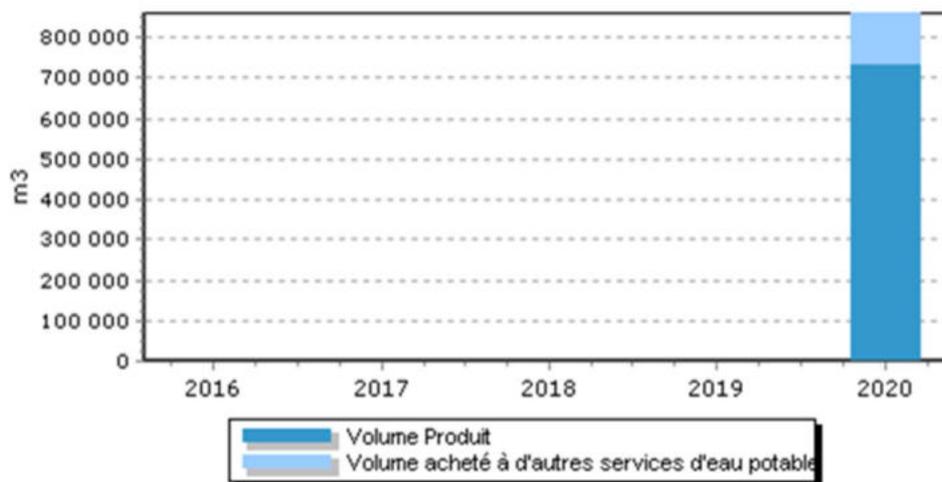
Eau souterraine non influencée					542 184	
Eau souterraine influencée					191 421	

• **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume prélevé (m3)					733 605	
Volume eau brute acheté					0	
Besoin des usines					2 778	
Volume produit (m3)					730 827	
Volume acheté à d'autres services d'eau potable					129 477	
Volume vendu à d'autres services d'eau potable					10 911	
Volume mis en distribution (m3)					849 393	

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)					129 477	
PMA pour BONDEVAL					2 220	
PMA pour DUNG					37 732	
PMA pour SIVOM DE BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS					44 627	
PMA pour SIVOM DE LA VALLEE DU RUPT					44 898	

→ L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

- **Le volume vendu**

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)					472 451	
Sous-total volume vendu aux abonnés du service					461 540	
domestique ou assimilé					447 516	
autres que domestiques					14 024	
Volume vendu à d'autres services d'eau potable					10 911	

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu (m3)					472 451	
<i>dont clients individuels</i>					424 217	
<i>dont clients industriels</i>					999	
<i>dont irrigations agricoles</i>					29 423	
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>					10 911	
<i>dont bâtiments communaux</i>					5 710	
<i>dont appareils publics</i>					5	

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)					10 911	
CC du Plateau Maîchois					4 707	
ECOT					6 204	

- **Le volume consommé**

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)					472 805	
Volume consommateurs sans comptage (m3)					1 186	
Volume de service du réseau (m3)					8 063	
Volume consommé autorisé (m3)					482 054	

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

- **Synthèse des flux de volumes**

4.2.2 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2020 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km): (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km): (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)					70,45 %	
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A					764 911	
Volume vendu à d'autres services (m3) B					10 911	
Volume produit (m3) C					730 827	
Volume acheté à d'autres services (m3) D					129 477	

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

- **Rendement de réseau calculé sur la période synchrone**

Dans les tableaux précédents, le volume mis en distribution est calculé depuis l'origine du contrat : du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021. Le rendement est calculé à partir du volume consommé ramené à 365 jours selon la méthode officielle.

Afin de rendre homogène le calcul du rendement de réseau, nous recalons ce volume consommé sur la même période que les volumes produits, à savoir du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021 pour les communes anciennement en régie et du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour les communes anciennement sous contrat Veolia. Ce recalage du volume mis en distribution sur une période synchrone aux volumes consommés, permet d'établir un rendement de réseau dit « synchrone » qui reflète la réalité du rendement du réseau:

Le détail du calcul du rendement dit synchrone par UDI est détaillé dans le tableau suivant

Type calcul	Unité de distribution	Volumes consommés mesurés 2020 (VP063 + VP201)	Volumes non mesurés estimés 2020 (VP221)	Volumes de services 2020 (VP220)	Volumes vendus à d'autres services 2020 (VP061)	Volumes produits 2020 (VP059)	Volumes achetés à d'autres services 2020 (VP060)	Rendement 2020
Rendement calculé sur toute l'année (ancien et nouveau contrat)	UDI Autechaux Roide	29 666	50	52	0	29 496	1 436	96,24
	UDI Berche Dampierre	39 853	68	321	0	0	53 150	75,71
	UDI Dung	21 563	74	51	0	0	44 549	48,68
	UDI Feule	9 175	22	361	7 796	23 870	0	72,70
	UDI Issans Raynans	35 316	43	54	0	0	47 030	75,30
Rendement calculé sur la période mars à décembre	UDI Beutal	8 747	22	902	0	8 855	0	109,21
	UDI Bondeval	16 413	43	52	0	31 740	2 220	48,61
	UDI Bourguignon	30 237	62	37	0	40 185	0	75,49
	UDI Colombier Fontaine	42 745	65	813	0	70 637	0	61,76
	UDI Dambelin	24 495	37	835	313	26 656	0	96,34
	UDI Etouvans	29 333	62	155	5 242	40 223	0	86,50
	UDI Goux les Dambelin	12 281	37	823	0	19 887	0	66,08
	UDI Longeville sur le Doubs	26 599	71	70	0	32 969	0	81,11
	UDI Lougres	26 711	34	211	0	39 050	7 719	57,64
	UDI Neuchatel Urtière	5 567	12	9	0	6 638	0	84,18

UDI Noirefontaine	26 719	40	402	0	27 515	0	98,71
UDI Pont de Roide Vermondans	160 223	229	1 641	0	208 139	0	77,88
UDI Remondans Vaivre	10 051	22	60	962	42 067	0	26,37
UDI Saint Maurice Colombier	25 774	96	575	0	51 690	0	51,16
UDI Solemont	6 053	19	522	0	13 177	0	50,04
UDI Villars sous Dampjoux	12 258	28	38	0	14 827	0	83,12
UDI Villars sous Ecot	12 810	50	82	0	19 230	0	67,30
Totaux	612 586	1 186	8 066	14 313	746 851	156 104	70,45

Le rendement de l'UDI de Beutal, qui est supérieur à 100 %, s'explique par le fait que pendant l'année 2020, tous les volumes produits ne sont pas comptabilisés. En effet, il n'y avait pas de compteur à la station de production du Cudot ni sur le réservoir de la Guinguette. Seuls les volumes distribués depuis le réservoir du village étaient comptabilisés.

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

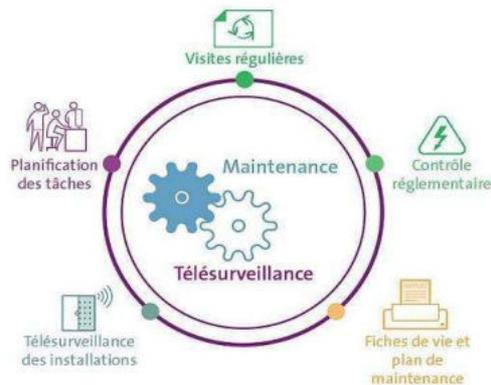
4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

• *Les installations*

En 2020 et en attendant d'avoir une supervision opérationnelle sur l'ensemble des sites nous avons mis en place des tournées préventives renforcées sur l'ensemble des sites. De manière générale le nombre de passage est réparti de la manière suivante :

- Stations de pompage et stations de traitement : 1 à 2 passages/semaine
- Réservoir: 1 à 2 passages/semaine
- Surpresseur : 1 passage/mois

La Maintenance des Installations Électromécaniques



l'Eau du Pays de Montbéliard a mis en œuvre une organisation visant à garantir la meilleure préservation possible du patrimoine électromécanique qui lui est confié. Les besoins d'opérations de maintenance sont générés par:

- des gammes de maintenance préventives,
- des contrôles réglementaires,
- des audits qualité ou sécurité,
- des défauts détectés par les outils de télésurveillance,
- des contrôles in situ,
- des demandes des clients,

Les opérations sont toutes tracées et en majorité préalablement planifiées. Une cellule dédiée assure la mise à jour de la base de données patrimoniale, du planning des intervenants et des fiches de vie associées à chaque équipement. Les ordres d'intervention sont planifiés et transmis hebdomadairement par GSM sur les SMARTPHONE dont sont dotés individuellement chaque intervenant. Les mises à jours du planning affiché par le PDA sont réalisées en temps réel, de même que la restitution des comptes-rendus d'interventions complétés par les électromécaniciens.

Les Contrôles réglementaires



L'ensemble des installations comportant des équipements électromécaniques, de levage ou à pression est soumis annuellement à des contrôles réglementaires par un organisme spécialisé agréé. Les comptes rendus sont exploités et donnent lieu à la mise en œuvre de programmes de mises en conformité des installations. Dans ce cadre, nous avons réalisé en 2020 les contrôles suivants :

Nature du contrôle	Installations concernées	Date du dernier contrôle
Installations électriques	tous les sites	22/12/2020
Equipements de levage	tous les sites	24/12/2020

L'entretien des Ouvrages

Les réservoirs de stockage sont nettoyés conformément à la réglementation en vigueur.

Le délégataire entreprend des opérations de maintenance électromécanique programmées mais également un suivi et un entretien régulier des équipements.

Les espaces verts sont entretenus au fil de l'année suivant les besoins et les saisons.

Le délégataire réalise les opérations d'entretien des analyseurs de chlore : vérification de la mesure, étalonnage si nécessaire, nettoyage, changement de pièces, etc...

Les ouvrages font également l'objet d'un suivi de l'état du périmètre de protection :

- Contrôle des abords
- Contrôle de l'absence de dépôts suspects, de produits chimiques
- Suivi des débits et des niveaux
- test des dispositifs anti-intrusion et de la communication du site avec la télégestion principale

Le tableau ci-dessous présente les opérations de nettoyage de réservoir pour l'année 2020.

Nom du réservoir	Date du lavage	Conformité bactériologique
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	02/12/2020	Oui
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	04/12/2020	Oui
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	09/12/2020	Oui
RESERVOIR LOUGRES La Combale	04/12/2020	Oui
RES DAMBELIN Cul des Moulins	03/12/2020	Oui
RESERVOIR DAMBELIN Village	03/12/2020	Oui
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans	03/12/2020	Oui
RESERVOIR COLOMBIER FONTAINE	07/12/2020	Oui
RESERVOIR SOLEMONT	07/12/2020	Oui
RES PONT DE ROIDE Bretey	30/11/2020	Oui
RES PONT DE ROIDE Planches fer	01/12/2020	Oui
RES PONT DE ROIDE Wouters	02/12/2020	Oui
RESERVOIR BEUTAL La Guinguette	11/12/2020	Oui
RESERVOIR BEUTAL Village	11/12/2020	Oui
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts	10/12/2020	Oui

- **Les pannes et arrêts**

Au cours de l'année nous avons, après une première prise en main, diagnostiqué et entrepris des modifications et l'optimisations de certains systèmes :

- Automatisme - station de traitement Etouvans

Nous avons également rencontrés bon nombres de soucis d'exploitation liés notamment à l'absence de système de supervision :

- Gestion des pompes doseuses de javel
- Gestion des épisodes de fortes précipitations

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations					19	
Nombre de fuites par km de canalisations					0,1	
Nombre de fuites sur branchement					29	
Nombre de fuites pour 100 branchements					103,6	
Nombre de fuites sur compteur					43	
Nombre de fuites sur équipement					0	
Nombre de fuites sur autre support					5	
Nombre de fuites réparées					96	
Linéaire soumis à recherche de fuites					4 036	

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource					0 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)					140 909	
Surpresseur					90	
Installation de reprise					12 267	
Installation de captage					4 790	
Installation de production					123 762	
Réservoir ou château d'eau					0	

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

4.4.4 La valorisation des sous-produits

- **La valorisation des déchets liés au service**



RESPONSABILITÉ

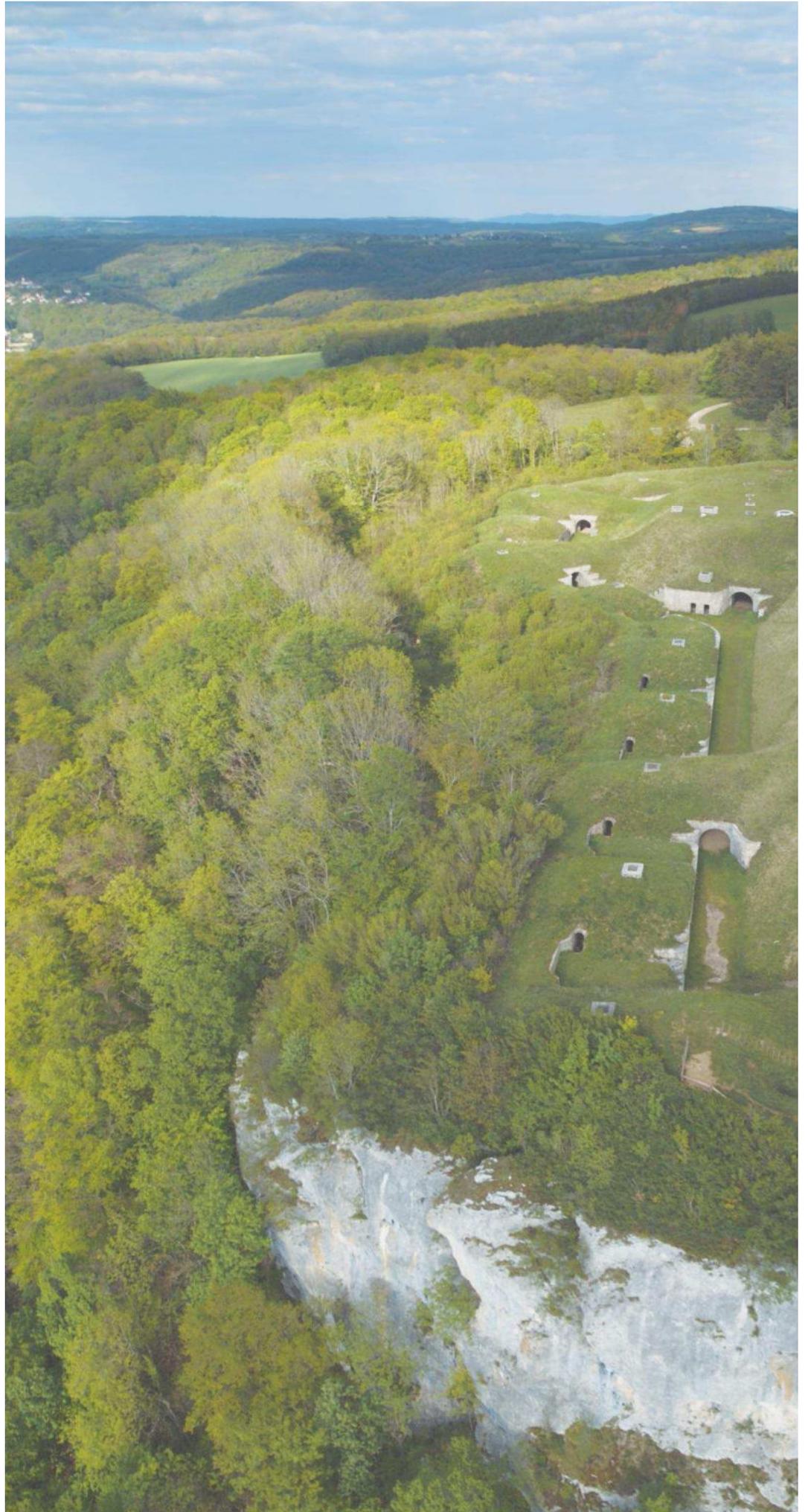
Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

- *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

LIBELLE	2020
PRODUITS	1 108 392
Exploitation du service	646 459
Collectivités et autres organismes publics	427 291
Travaux attribués à titre exclusif	26 556
Produits accessoires	8 086
CHARGES	2 027 914
Personnel	408 606
Energie électrique	71 849
Achats d'eau	105 815
Produits de traitement	2 244
Analyses	19 783
Sous-traitance, matières et fournitures	187 864
Impôts locaux et taxes	11 618
Autres dépenses d'exploitation	84 669
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	4 683
<i>engins et véhicules</i>	48 477
<i>informatique</i>	152
<i>assurances</i>	935
<i>locaux</i>	5 296
<i>autres</i>	25 126
Frais de contrôle	9 182
Redevances contractuelles	19 322
Contribution des services centraux et recherche	328 046
Collectivités et autres organismes publics	427 291
Charges relatives aux renouvellements	339 076
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	339 076
Charges relatives aux investissements	12 548
<i>programme contractuel (investissements)</i>	12 548
RESULTAT AVANT IMPOT	- 919 521
RESULTAT	- 919 522

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/26/2021

- **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2020

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

LIBELLE	2020
Recettes liées à la facturation du service	646 221
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	183 120
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	463 101
Ventes d'eau à d'autres services publics	239
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	239
Exploitation du service	646 459
Produits : part de la collectivité contractante	332 364
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	252 415
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	79 949
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	19 144
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	19 144
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	75 783
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	75 783
Collectivités et autres organismes publics	427 291
Produits des travaux attribués à titre exclusif	26 556
Produits accessoires	8 086

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/26/21

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

- *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

- *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

- **Programme contractuel d'investissement**

	Montant en €
1er Etablissement	
1er Etablissement	
Novation Conso hors travaux Voujeaucourt	12 416,75
Ressources Maitrise et connaissance 2020	10 565,09
Sectorisation réseaux 2020	13 213,83
Sécurisation réseaux 2020	13 695,11
Sécurisation usines 2020	1 877,38
Tuillage eau 2020	39 750,54
Télégestion 2020	60 470,78

- **Programme contractuel de renouvellement**

CONTRAT : PMA SEPM Eau	Période du
	01/03/2020
	au
	28/02/2030

SITUATION DU PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT A FIN 2020

Nature	Programme initial		Réalisations 2020	Réalisations à fin 2020
	Nombre	Année	Nombre	Nombre

UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue					
Compteur prélèvement	1	2022			0
Mesure de Niveau	1	2020			0
Pompe 1	1	2024	1		1
Pompe 2	1	2023			0
Pompe Doseuse	1	2020			0
Chloromètre	1	2021			0
Hydroéjecteur	1	2026			0
Armoire de Commande	1	2027			0
Porte local chlore	1	2020			0
UP BEUTAL Le Cudot					
Pompe Doseuse	1	2025	1		1
Pompe d'Élévation 1	1	2025	1		1
Armoire de Commande	1	2022			0
UP COLOMBIER FONTAINE les Crés					
Vanne d'Isolament amont pompe 1	1	2024			0
Pompe d'élévation 2	1	2026			0
Chloromètre	1	2021			0
Armoire de Commande pompage	1	2024			0
UP ETOUVANS Les Essarts					
Débitmètre aarrivée eau brute	1	2029			0
Vanne de Régulation VL22	1	2028			0
Pompe de surpression	1	2029	1		1
Pompe de surpression 1	1	2028			0
Pompe de surpression 2	1	2029			0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2023			0

Compteur réseau surpressé	1	2021		0
Compteur départ Ecot	1	2021		0
Pompe d'élévation 1	1	2028		0
Pompe d'élévation 2	1	2029		0
Dispositif Anti-Bélier	1	2023		0
UP FEULE				
Vanne de Régulation arrivée eau brute source	1	2027		0
Pompe exhaure 1	1	2024		0
Pompe exhaure 2	1	2020	1	1
Pompe alimentation turbidimètre eau brute	1	2022		0
Turbidimètre Eau brute	1	2026		0
Pompe de Lavage	1	2026		0
Turbidimètre Eau traitée	1	2020	1	1
Nature	Programme initial		Réalisations 2020	Réalisations à fin 2020
	Nombre	Année	Nombre	Nombre

Transmetteur turbidimètre eau brute et eau traitée	1	2022		0
Pompe reprise 1	1	2026		0
Pompe reprise 2	1	2024		0
Dispositif Anti-Bélier	1	2024		0
Compteur Refoulement	1	2029		0
Surpresseur d'Air Lavage	1	2020	1	1
Compresseur	1	2020	1	1
Agitateur cuve WAC	1	2022		0
Pompe Doseuse	1	2020	1	1
Chloromètre	1	2020	1	1
Hydroéjecteur	1	2024		0
Armoire de Commande filtration	1	2022		0
Automate filtration	1	2022		0
Armoire de Commande reprise	1	2022		0
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vignotte				
Pompe d'élévation 1	1	2020		0
Pompe d'élévation 2	1	2020		0
UP LONGEVILLE SUR LE DOUBS Combe Monney				
Pompe forage	1	2026		0
Compteur arrivée forage	1	2022		0
Cathode filtre ERCA 1	1	2020		0
Anode filtre ERCA 1	1	2021		0
Cathode filtre ERCA 2	1	2020		0
Anode filtre ERCA 2	1	2021		0
Pompe 1 reprise	1	2022		0
Pompe 2 reprise	1	2024		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2022		0

Compteur refoulement vers réservoir	1	2024		0
Compresseur d'air oxydation du fer	1	2021		0
Chloromètre	1	2022		0
Pompe d'Eau Motrice	1	2020		0
Armoire de Commande station	1	2029		0
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf				
Turbidimètre eau brute	1	2023		0
Vanne de Régulation vidange canalisation arrivée c	1	2029		0
Vanne de Régulation alimentation cuve	1	2029		0
Vanne de Régulation	1	2029		0
Vanne de Régulation	1	2029		0
Vanne de Régulation	1	2029		0
Vanne de Régulation	1	2029		0
Vanne de Régulation	1	2029		0
Pompe lavage filtre	1	2028		0
Compteur distribution	1	2020		0
Pompe Doseuse WAC	1	2028		0
Pompe Doseuse javel	1	2023		0
UP NOIREFONTAINE Réservoir de la Tillenaie				
Compteur alimentation depuis captage Tillenaie	1	2022		0
Pompe Doseuse	1	2020		0

Nature	Programme initial		Réalisations 2020	Réalisations à fin 2020
	Nombre	Année	Nombre	Nombre

UP PONT DE ROIDE VERMONDANS En Presle				
Pompe d'élévation 1	1	2020		0
Pompe d'élévation 2	1	2020		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2022		0
Compeur refoulement	1	2020		0
Chloromètre A	1	2022		0
Chloromètre B	1	2023		0
Inverseur	1	2023		0
Débitmètre chore gazeux	1	2022		0
Hydroéjecteur	1	2022		0
Détecteur	1	2023		0
Armoire de Commande pompage	1	2023		0
UP PONT DE ROIDE VERMONDANS Rochedane				0
Pompe d'élévation 1	1	2022		0
Pompe d'élévation 2	1	2023		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2023		0
Compeur refoulement	1	2022		0
Chloromètre A	1	2022		0
Chloromètre B	1	2023		0
Débitmètre chlore gazeux	1	2022		0
Inverseur	1	2023		0
Hydroéjecteur	1	2022		0
Détecteur	1	2023		0
Armoire de Commande pompage	1	2022		0
UP SOLEMONT Station pompage				0
Pompe de refoulement 1	1	2023		0
Pompe de refoulement 2	1	2023		0

Compteur refoulement	1	2020		0
Pompe d'Élévation / Surpression	1	2024		0
Pompe Doseuse	1	2025		0
UP VILLARS SOUS DAMPJOUX Rochedane				0
Pompe d'élévation 1	1	2020		0
Pompe d'élévation 2	1	2025		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2024		0
Compeur refoulement	1	2020		0
Chloromètre	1	2028		0
Porte local pompage	1	2021		0
Porte local chlore	1	2021		0
UP VILLARS SOUS ECOT Réservoir bas village				0
Pompe d'élévation 1	1	2022		0
Pompe d'élévation 2	1	2021		0
Compteur refoulement et distribution	1	2022		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2025		0
Compteur alimentation cuve	1	2022		0
Compteur distribution bas service	1	2022		0
Armoire de Commande pompage	1	2025		0
Armoire de Commande chloration	1	2025		0

Nature	Programme initial		Réalisations 2020	Réalisations à fin 2020
	Nombre	Année	Nombre	Nombre

RESERVOIR AUTECHAUX ROIDE Les Fermes				0
Appareil de Mesure Physique	1	2022		0
Pompe surpresseur ferme	1	2027		0
Porte	1	2028		0
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts				0
Compteur distribution	1	2029		0
Générateur d'UV	1	2029		0
RESERVOIR FEULE				0
Appareil de Mesure Physique	1	2020		0
Compteur distribution	1	2029		0
RESERVOIR ISSANS				0
Appareil de Mesure Physique	1	2024		0
RESERVOIR PONT DE ROIDE VERMONDANS Planches de Fer				0
Compteur distribution secteur 1	1	2021		0
Compteur distribution secteur 2	1	2021		0
RESERVOIR PONT DE ROIDE VERMONDANS Wouters				0
Compteur distribution	1	2021		0
RESERVOIR SOLEMONT				0
Compteur distribution	1	2020		0
RESERVOIR VILLARS SOUS DAMPJOUX Buemont				0
Compteur distribution village	1	2023		0
Compteur distribution Hameau Prélot	1	2023		0
Porte réservoir	1	2021		0
Compteur distribution haut service	1	2021		0
RESERVOIR VILLARS SOUS ECOT Haut village				0
Porte réservoir	1	2021		0
STATION POMPAGE AUTECHAUX rue du château d'eau				0

Pompe n°1	1	2026		0
Pompe n°2	1	2028		0
Armoire de Commande	1	2027		0
Compteur secto rue du Château d'eau	1	2024		0
Compteur secto refoulement Landry	1	2024		0
STATION POMPAGE AUTECHAUX ROIDE Rue du Landry				0
Mesure de Niveau	1	2022		0
Pompe n°1 ref: KSB Movichrom NG5/72 R	1	2026		0
Pompe n°2 ref: KSB Movichrom NG5/72 R	1	2028		0
Compteur Refoulement	1	2024		0
Armoire de Commande	1	2027		0
Porte	1	2028		0
STATION POMPAGE AUTECHAUX ROIDE rue du Moulin				0
Compteur	1	2029		0
Armoire de Commande	1	2027		0
Porte	1	2020		0
Pompe d'élévation 1	1	2024		0
STATION POMPAGE COLOMBIER FONTAINE Source de la Douve				0
Pompe d'élévation 2	1	2025		0

Nature	Programme initial		Réalisations 2020	Réalisations à fin 2020
	Nombre	Année	Nombre	Nombre

STATION POMPAGE ETOUVANS La Raydans				0
Pompe d'élévation 1	1	2029		0
Pompe d'élévation 2	1	2029		0
Ballon de surpression (Hydrofort)	1	2025		0
Pompe d'élévation 1	1	2022		0
STATION POMPAGE VILLARS SOUS ECOT Combain				0
Pompe d'élévation 2	1	2021		0
ACCELERATEUR VILLARS SOUS DAMPJOUX				0
Pompe de surpression	1	2025		0
Compteur refoulement	1	2020		0
SURPRESSEUR DAMPIERRE SUR LE DOUBS Etouvans				0
Pompe 1	1	2024		0
Pompe 2	1	2020		0
Dispositif Anti-Bélier	1	2027		0
Détecteur pression aval pompe 1	1	2021		0
Détecteur de pression aval pompe 2	1	2021		0
Compteur réseau surpressé	1	2024		0
Armoire de Commande	1	2027		0
Armoire TGBT	1	2024		0
SURPRESSEUR DAMPIERRE SUR LE DOUBS Golf et réservoir				0
Détecteur de niveau cuve	1	2023		0
Pompe 1	1	2022		0
Pompe 2	1	2024		0
Dispositif Anti-Bélier	1	2026		0
Armoire de Commande	1	2024		0
SURPRESSEUR DAMPIERRE SUR LE DOUBS Le Fays				0
Pompe 1	1	2026		0

Pompe 2	1	2025		0
Compteur réseau surpressé	1	2020		0
Armoire de Commande	1	2021		0
CHLORATION PONT DE ROIDE VERMONDANS rue de Montbéliard				0
Pompe Doseuse	1	2022		0
CHLORATION PONT DE ROIDE VERMONDANS rue du stade				0
Pompe Doseuse	1	2023		0
TOTAL			10	10

- **Les autres dépenses de renouvellement**

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Bilan Fonds Fonctionnel - Renouvellement non Programmé 2020 (HT)			
Eau		Total	0,00 €
	Réseaux		0,00 €
PM010	XSK15	RNVT non programmé Accès Réseaux AEP	0,00 €

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Bilan Fonds Fonctionnel - Renouvellement Programmé 2020 (€HT)

Opération	Somme engagée
Eau	Total 39 571,70 €
Réseaux	27 761,86 €
Renouvellement programmé Branchement AEP	19 767,42 €
Renouvellement programmé compteurs usagers	7 994,43 €
Usines	11 809,84 €
Renouvellement Beutal St Pompage Pompe 1	1 245,91 €
Renouvellement FEULE UP CHLOROMETRE	2 117,50 €
Renouvellement FEULE UP ULTRATURB EAU TRAITEE	2 070,31 €
Renouvellement FEULE UP POMPE EXHAURE 2	640,56 €
Renouvellement FEULE UP SURPRESSEUR EAU DE LAVAGE	1 216,89 €
Renouvellement Lougres St Pompage Chloromètre	1 656,09 €
Renouvellement Beutal St Pompage Pompe doseuse	595,78 €
Renouvellement AUTECHAUX ST POMP GDE RUE Pompe 1	553,82 €
Renouvellement ETOUVANS UP Pompe filtre Ercadiom	441,50 €
Renouvellement FEULE UP POMPE DOSEUSE ET ACC	672,86 €
Renouvellement FEULE UP COMPRESSEUR	598,64 €

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- **Régularisations de TVA**

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- **Biens de retour**

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- **Biens de reprise**

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

- **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- **Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

- **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- **Comptes entre employeurs successifs**

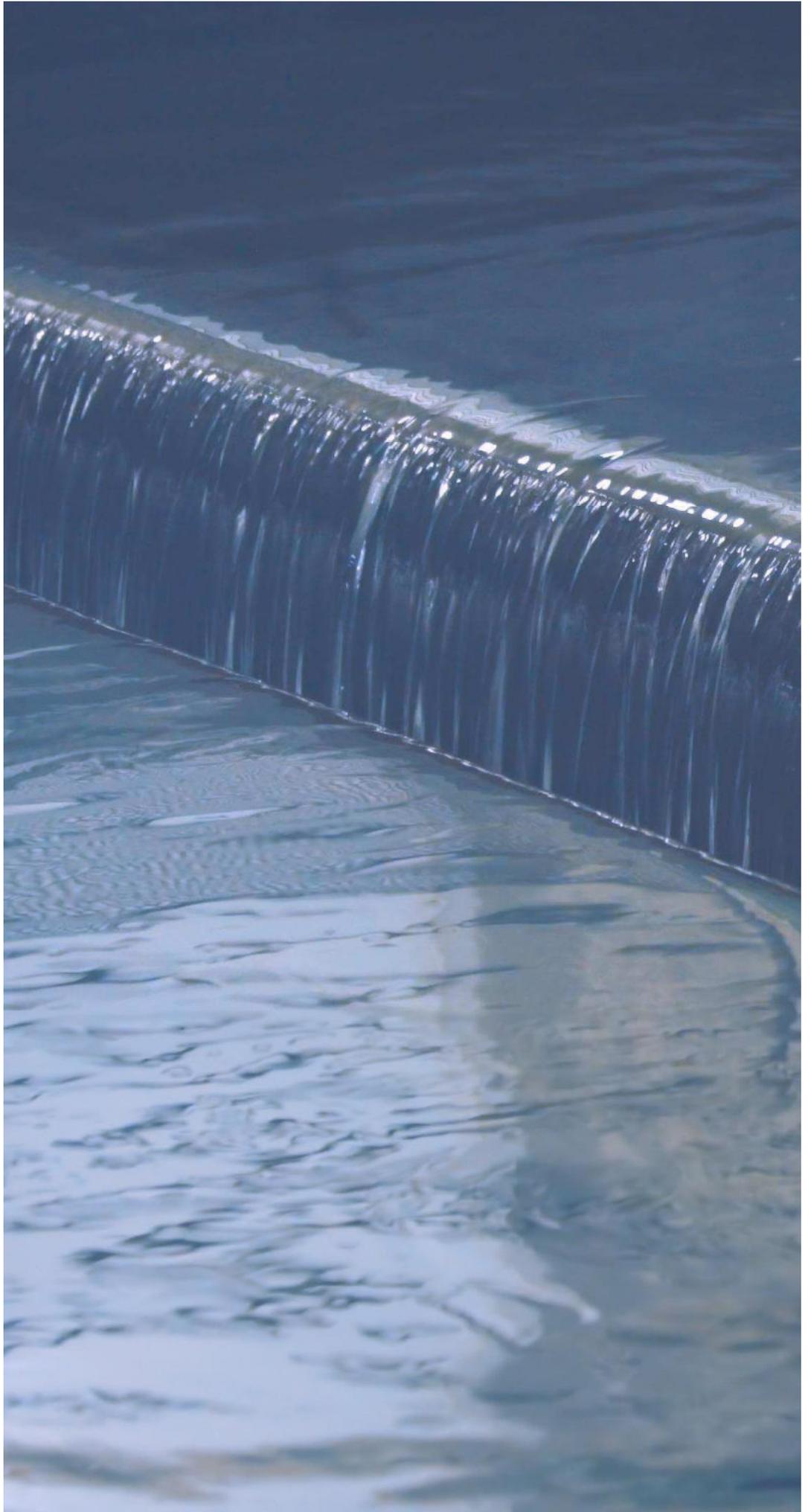
Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 La facture 120 m³

AUTECHAUX ROIDE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				259,54	
Part délégataire				151,34	
Abonnement				25,50	
Consommation	120	1,0487		125,84	
Part communautaire				98,78	
Abonnement				14,96	
Consommation	120	0,6985		83,82	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0785		9,42	
Collecte et dépollution des eaux usées				117,63	
Part délégataire				74,00	
Consommation	120	0,6167		74,00	
Part communautaire				43,63	
Consommation	120	0,3636		43,63	
Organismes publics et TVA				81,28	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				29,68	
TOTAL € TTC				458,45	

BERCHE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				237,69	
Part délégataire				138,96	
Abonnement				41,70	
Consommation	120	0,8105		97,26	
Part communautaire				90,33	
Abonnement				29,55	
Consommation	120	0,5065		60,78	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0700		8,40	
Collecte et dépollution des eaux usées				157,40	
Part délégataire				94,21	
Consommation	120	0,7851		94,21	
Part communautaire				63,19	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,4993		59,92	
Organismes publics et TVA				84,06	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				32,46	
TOTAL € TTC				479,15	

BEUTAL	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				191,40	
Part délégataire				112,53	
Abonnement				11,65	
Consommation	120	0,8407		100,88	
Part communautaire				67,49	
Abonnement				3,79	
Consommation	120	0,5308		63,70	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0948		11,38	
Collecte et dépollution des eaux usées				169,82	
Part délégataire				101,09	
Consommation	120	0,8424		101,09	
Part communautaire				68,73	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,5455		65,46	
Organismes publics et TVA				82,76	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				31,16	
TOTAL € TTC				443,98	

BONDEVAL	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				179,86	
Part délégataire				107,27	
Abonnement				6,95	
Consommation	120	0,8360		100,32	
Part communautaire				63,24	
Consommation	120	0,5270		63,24	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0779		9,35	
Collecte et dépollution des eaux usées				87,33	
Part délégataire				57,22	
Consommation	120	0,4768		57,22	
Part communautaire				30,11	
Consommation	120	0,2509		30,11	
Organismes publics et TVA				73,87	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				22,27	
TOTAL € TTC				341,06	

BOURGUIGNON	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				179,58	
Part délégataire				108,96	
Abonnement				6,95	
Consommation	120	0,8501		102,01	
Part communautaire				64,61	
Consommation	120	0,5384		64,61	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0501		6,01	
Collecte et dépollution des eaux usées				136,22	
Part délégataire				84,30	
Consommation	120	0,7025		84,30	
Part communautaire				51,92	
Consommation	120	0,4327		51,92	
Organismes publics et TVA				78,74	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				27,14	
TOTAL € TTC				394,54	

COLOMBIER FONTAINE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				256,48	
Part délégataire				141,44	
Abonnement				11,19	
Consommation	120	1,0854		130,25	
Part communautaire				107,67	
Abonnement				3,41	
Consommation	120	0,8688		104,26	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0614		7,37	
Collecte et dépollution des eaux usées				211,87	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				92,73	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,7455		89,46	
Organismes publics et TVA				90,54	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				38,94	
TOTAL € TTC				558,89	

DAMBELIN	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				163,98	
Part délégataire				100,31	
Abonnement				16,36	
Consommation	120	0,6996		83,95	
Part communautaire				57,63	
Abonnement				7,58	
Consommation	120	0,4171		50,05	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0503		6,04	
Collecte et dépollution des eaux usées				118,78	
Part délégataire				68,59	
Consommation	120	0,5716		68,59	
Part communautaire				50,19	
Abonnement				10,91	
Consommation	120	0,3273		39,28	
Organismes publics et TVA				76,15	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				24,55	
TOTAL € TTC				358,91	

DAMPIERRE SUR LE DOUBS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				237,69	
Part délégataire				138,96	
Abonnement				41,70	
Consommation	120	0,8105		97,26	
Part communautaire				90,33	
Abonnement				29,55	
Consommation	120	0,5065		60,78	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0700		8,40	
Collecte et dépollution des eaux usées				157,40	
Part délégataire				94,21	
Consommation	120	0,7851		94,21	
Part communautaire				63,19	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,4993		59,92	
Organismes publics et TVA				84,06	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				32,46	
TOTAL € TTC				479,15	

DUNG	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				253,68	
Part délégataire				146,11	
Abonnement				41,70	
Consommation	120	0,8701		104,41	
Part communautaire				98,93	
Abonnement				32,40	
Consommation	120	0,5544		66,53	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0720		8,64	
Collecte et dépollution des eaux usées				185,17	
Part délégataire				92,11	
Abonnement				37,13	
Consommation	120	0,4582		54,98	
Part communautaire				93,06	
Abonnement				3,06	
Consommation	120	0,7500		90,00	
Organismes publics et TVA				87,72	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				36,12	
TOTAL € TTC				526,57	

ETOUVANS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				117,36	
Part délégataire				73,96	
Abonnement				12,59	
Consommation	120	0,5114		61,37	
Part communautaire				36,40	
Abonnement				4,55	
Consommation	120	0,2654		31,85	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0583		7,00	
Collecte et dépollution des eaux usées				257,69	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				138,55	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	1,1273		135,28	
Organismes publics et TVA				87,47	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				35,87	
TOTAL € TTC				462,52	

FEULE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				282,39	
Part délégataire				172,74	
Abonnement				41,70	
Consommation	120	1,0920		131,04	
Part communautaire				99,64	
Abonnement				5,73	
Consommation	120	0,7826		93,91	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0834		10,01	
Collecte et dépollution des eaux usées				235,14	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				116,00	
Abonnement				20,00	
Consommation	120	0,8000		96,00	
Organismes publics et TVA				94,29	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				42,69	
TOTAL € TTC				611,82	

GOUX LES DAMBELIN	m³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				269,48	
Part délégataire				147,40	
Abonnement				16,36	
Consommation	120	1,0920		131,04	
Part communautaire				116,78	
Abonnement				7,58	
Consommation	120	0,9100		109,20	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0442		5,30	
Collecte et dépollution des eaux usées				148,93	
Part délégataire				91,33	
Consommation	120	0,7611		91,33	
Part communautaire				57,60	
Consommation	120	0,4800		57,60	
Organismes publics et TVA				84,96	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				33,36	
TOTAL € TTC				503,37	

ISSANS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				293,71	
Part délégataire				165,75	
Abonnement				34,71	
Consommation	120	1,0920		131,04	
Part communautaire				112,77	
Abonnement				22,37	
Consommation	120	0,7533		90,40	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1266		15,19	
Collecte et dépollution des eaux usées				185,17	
Part délégataire				92,11	
Abonnement				37,13	
Consommation	120	0,4582		54,98	
Part communautaire				93,06	
Abonnement				3,06	
Consommation	120	0,7500		90,00	
Organismes publics et TVA				89,92	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				38,32	
TOTAL € TTC				568,80	

LONGEVILLE SUR DOUBS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				166,79	
Part délégataire				101,72	
Abonnement				23,42	
Consommation	120	0,6525		78,30	
Part communautaire				58,76	
Abonnement				13,27	
Consommation	120	0,3791		45,49	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0526		6,31	
Collecte et dépollution des eaux usées				217,10	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				97,96	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,7891		94,69	
Organismes publics et TVA				86,13	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				34,53	
TOTAL € TTC				470,02	

LOUGRES	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				164,01	
Part délégataire				100,02	
Abonnement				9,30	
Consommation	120	0,7560		90,72	
Part communautaire				57,41	
Abonnement				1,90	
Consommation	120	0,4626		55,51	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0548		6,58	
Collecte et dépollution des eaux usées				229,10	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				109,96	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,8891		106,69	
Organismes publics et TVA				87,18	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				35,58	
TOTAL € TTC				480,29	

NEUCHATEL URTIERE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				189,79	
Part délégataire				113,98	
Abonnement				8,75	
Consommation	120	0,8769		105,23	
Part communautaire				68,73	
Abonnement				1,53	
Consommation	120	0,5600		67,20	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0590		7,08	
Collecte et dépollution des eaux usées				215,14	
Part délégataire				119,14	
Consommation	120	0,9928		119,14	
Part communautaire				96,00	
Consommation	120	0,8000		96,00	
Organismes publics et TVA				87,20	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				35,60	
TOTAL € TTC				492,13	

NOIREFONTAINE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				200,22	
Part délégataire				120,53	
Abonnement				14,01	
Consommation	120	0,8877		106,52	
Part communautaire				73,93	
Abonnement				5,69	
Consommation	120	0,5687		68,24	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0480		5,76	
Collecte et dépollution des eaux usées				166,55	
Part délégataire				101,09	
Consommation	120	0,8424		101,09	
Part communautaire				65,46	
Consommation	120	0,5455		65,46	
Organismes publics et TVA				82,92	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				31,32	
TOTAL € TTC				449,69	

PONT DE ROIDE VERMONDANS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				223,84	
Part délégataire				133,02	
Abonnement				21,84	
Consommation	120	0,9265		111,18	
Part communautaire				84,00	
Abonnement				12,00	
Consommation	120	0,6000		72,00	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0568		6,82	
Collecte et dépollution des eaux usées				154,79	
Part délégataire				94,57	
Consommation	120	0,7881		94,57	
Part communautaire				60,22	
Consommation	120	0,5018		60,22	
Organismes publics et TVA				83,04	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				31,44	
TOTAL € TTC				461,67	

RAYNANS	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				293,71	
Part délégataire				165,75	
Abonnement				34,71	
Consommation	120	1,0920		131,04	
Part communautaire				112,77	
Abonnement				22,37	
Consommation	120	0,7533		90,40	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1266		15,19	
Collecte et dépollution des eaux usées				185,17	
Part délégataire				92,11	
Abonnement				37,13	
Consommation	120	0,4582		54,98	
Part communautaire				93,06	
Abonnement				3,06	
Consommation	120	0,7500		90,00	
Organismes publics et TVA				89,92	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				38,32	
TOTAL € TTC				568,80	

REMONDANS VAIVRE	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				189,32	
Part délégataire				113,77	
Abonnement				14,01	
Consommation	120	0,8313		99,76	
Part communautaire				68,47	
Abonnement				5,69	
Consommation	120	0,5232		62,78	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0590		7,08	
Collecte et dépollution des eaux usées				114,70	
Part délégataire				72,38	
Consommation	120	0,6032		72,38	
Part communautaire				42,32	
Consommation	120	0,3527		42,32	
Organismes publics et TVA				77,13	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				25,53	
TOTAL € TTC				381,15	

SAINT MAURICE COLOMBIER	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				155,48	
Part délégataire				94,01	
Abonnement				11,19	
Consommation	120	0,6902		82,82	
Part communautaire				52,55	
Abonnement				3,41	
Consommation	120	0,4095		49,14	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0743		8,92	
Collecte et dépollution des eaux usées				155,13	
Part délégataire				92,95	
Consommation	120	0,7746		92,95	
Part communautaire				62,18	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,4909		58,91	
Organismes publics et TVA				79,31	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				27,71	
TOTAL € TTC				389,92	

SOLEMONT	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				192,73	
Part délégataire				114,78	
Abonnement				19,74	
Consommation	120	0,7920		95,04	
Part communautaire				69,29	
Abonnement				10,30	
Consommation	120	0,4916		58,99	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0722		8,66	
Collecte et dépollution des eaux usées				86,37	
Part délégataire				56,69	
Consommation	120	0,4724		56,69	
Part communautaire				29,68	
Consommation	120	0,2473		29,68	
Organismes publics et TVA				74,49	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				22,89	
TOTAL € TTC				353,59	

VILLARS SOUS DAMPJOUX	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				270,85	
Part délégataire				145,05	
Abonnement				14,01	
Consommation	120	1,0920		131,04	
Part communautaire				119,44	
Abonnement				5,69	
Consommation	120	0,9479		113,75	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0530		6,36	
Collecte et dépollution des eaux usées				68,74	
Part délégataire				46,92	
Consommation	120	0,3910		46,92	
Part communautaire				21,82	
Consommation	120	0,1818		21,82	
Organismes publics et TVA				77,01	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				25,41	
TOTAL € TTC				416,60	

VILLARS SOUS ECOT	m ³	Prix au 01/01/2021	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	N/N-1
Production et distribution de l'eau				234,51	
Part délégataire				138,88	
Abonnement				12,59	
Consommation	120	1,0524		126,29	
Part communautaire				88,72	
Abonnement				4,55	
Consommation	120	0,7014		84,17	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0576		6,91	
Collecte et dépollution des eaux usées				125,79	
Part délégataire				76,70	
Consommation	120	0,6392		76,70	
Part communautaire				49,09	
Abonnement				3,27	
Consommation	120	0,3818		45,82	
Organismes publics et TVA				80,73	
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800		33,60	
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500		18,00	
TVA				29,13	
TOTAL € TTC				441,03	

6.2 Les données consommateurs par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ALLENJOIE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
ALLONDANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
ARBOUANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
AUDINCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
AUTECHAUX ROIDE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					533	
Nombre d'abonnés (clients)					268	
Volume vendu (m3)					16 604	
BADEVEL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
BART						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
BAVANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
BERCHE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					507	
Nombre d'abonnés (clients)					226	
Volume vendu (m3)					16 436	
BETHONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
BEUTAL						

Nombre d'habitants desservis total (estimation)					282	
Nombre d'abonnés (clients)					133	
Volume vendu (m3)					6 117	
BONDEVAL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					483	
Nombre d'abonnés (clients)					205	
Volume vendu (m3)					10 191	
BOURGUIGNON						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					937	
Nombre d'abonnés (clients)					384	
Volume vendu (m3)					24 209	
BRETIGNEY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
BROGNARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
COLOMBIER FONTAINE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					1 293	
Nombre d'abonnés (clients)					543	
Volume vendu (m3)					33 805	
COURCELLES LES MONTBELIARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
DAMBELIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					501	
Nombre d'abonnés (clients)					263	
Volume vendu (m3)					18 091	
DAMBENOIS						

Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
DAMPIERRE LES BOIS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
DAMPIERRE SUR LE DOUBS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					467
Nombre d'abonnés (clients)					214
Volume vendu (m3)					13 466
DASLE					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
DUNG					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					654
Nombre d'abonnés (clients)					289
Volume vendu (m3)					13 084
ECHENANS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
ECOT					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
ETOUVANS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					838
Nombre d'abonnés (clients)					377
Volume vendu (m3)					20 952
ETUPES					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
EXINCOURT					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
FESCHES LE CHATEL					

Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
FEULE					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					181
Nombre d'abonnés (clients)					87
Volume vendu (m3)					4 766
GOUX LES DAMBELIN					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					285
Nombre d'abonnés (clients)					135
Volume vendu (m3)					7 786
GRAND CHARMONT					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
HERIMONCOURT					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
ISSANS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					250
Nombre d'abonnés (clients)					119
Volume vendu (m3)					8 116
LONGEVILLE SUR DOUBS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					696
Nombre d'abonnés (clients)					318
Volume vendu (m3)					19 906
LOUGRES					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					788
Nombre d'abonnés (clients)					357
Volume vendu (m3)					20 068
MANDEURE					

Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
MATHAY					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
MONTBELIARD					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
MONTENOIS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
NEUCHATEL URTIERE					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					195
Nombre d'abonnés (clients)					73
Volume vendu (m3)					4 239
NOIREFONTAINE					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					365
Nombre d'abonnés (clients)					163
Volume vendu (m3)					19 449
NOMMAY					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
PONT DE ROIDE VERMONDANS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					4 260
Nombre d'abonnés (clients)					1 641
Volume vendu (m3)					132 472
PRESENTEVILLERS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0
RAYNANS					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					342
Nombre d'abonnés (clients)					141

Volume vendu (m3)					11 434	
REMONDANS VAIVRE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					238	
Nombre d'abonnés (clients)					99	
Volume vendu (m3)					10 445	
SAINT JULIEN LES MONTBELIARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SAINT MAURICE COLOMBIER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					933	
Nombre d'abonnés (clients)					403	
Volume vendu (m3)					20 383	
SAINTE MARIE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SAINTE SUZANNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SELONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SEMONDANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SOCHAUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
SOLEMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					157	
Nombre d'abonnés (clients)					78	
Volume vendu (m3)					5 143	
TAILLECOURT						

Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
VALENTIGNEY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
VANDONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
VIEUX CHARMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
VILLARS SOUS DAMPJOUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					365	
Nombre d'abonnés (clients)					165	
Volume vendu (m3)					13 019	
VILLARS SOUS ECOT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					360	
Nombre d'abonnés (clients)					174	
Volume vendu (m3)					10 173	
VOUJEAUCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)					0	
Autre(s)						
Volume vendu (m3)					1 186	

6.3 Le synoptique du réseau

6.4 La qualité de l'eau

6.4.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	22	22	38	38
Physico-chimique	4279	4279	64	64

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

6.4.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

- **Conformité des prélèvements**

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	172	166	85	81	257	247
Physico-chimie	85	84	13	13	98	97

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	96,5 %	95,3 %	96,1 %
Physico-chimie	98,8 %	100,0 %	99,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

- **Conformité des paramètres analytiques**

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	343	332	148	142
Physico-chimie	5631	5629	13	13
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	685	664	264	259
Physico-chimie	1752	1736	491	483
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimie	1428		60	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

6.4.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

PC - AUTECHAUX-R.- Ancienne source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	1		1	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	3		3	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.22	0.22	0.22	1	NFU	
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	461	461	461	1	µS/cm	

PC - AUTECHAUX-R.- Source du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	1		1	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	2		2	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		5	2	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	305	305	305	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	25	25	25	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.15	0.15	2	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11.5	12	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	94	94	94	1	mg/l	
Chlorures	10.3	10.3	10.3	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	529	529	529	2	µS/cm	
Magnésium	2.8	2.8	2.8	1	mg/l	
Potassium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	

Silicates (en mg/l de SiO2)	4.5	4.5	4.5	1	mg/l	
Sodium	6.3	6.3	6.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.72	0.72	0.72	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.3	7.3	7.3	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	63	63	63	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	14.7	14.7	14.7	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	

PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PolychloroBiphényles	0	0	0	1	µg/l	

Radon 222	16800	16800	16800	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - BONDEVAL - Frémeuge

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	12		12	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	2		2	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	295	295	295	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.42	7.42	7.42	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	24.2	24.2	24.2	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	15	15	15	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	1.4	1.4	1.4	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	481	481	481	1	µS/cm	
Magnésium	2	2	2	1	mg/l	
Potassium	0.25	0.25	0.25	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.7	3.7	3.7	1	mg/l	
Sodium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.1	6.1	6.1	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.91	0.91	0.91	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.7	6.7	6.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	66	66	66	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.03	0.03	0.03	1	mg/l	<= 4
Nitrates	5.3	5.3	5.3	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	7800	7800	7800	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - COLOMBIER-F. - Mélange source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	3		12	3	n/100ml	
Bactéries Coliformes	15		80	3	n/100ml	
E.Coli /100ml	15		80	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		46	3	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.5	7.533	7.6	3	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.51	0.77	1.1	3	NFU	
Température de l'eau	10	11	12	3	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	501	545.667	574	3	µS/cm	

PC - DAMBELIN - Cul des Moulins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	22		22	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	83		83	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	310	310	310	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.29	7.29	7.29	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	25.5	25.5	25.5	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	1.3	1.3	1.3	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	15	15	15	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	5.5	5.5	5.5	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	559	559	559	1	µS/cm	
Magnésium	5.4	5.4	5.4	1	mg/l	
Potassium	0.91	0.91	0.91	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5	5	5	1	mg/l	
Sodium	3.5	3.5	3.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.5	11.5	11.5	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.65	0.65	0.65	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.7	7.7	7.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	76	76	76	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	18.2	18.2	18.2	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.12	0.12	0.12	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0.027	0.027	0.027	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - DAMBELIN - Sapins mélange

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		18	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		66	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	3		9	3	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	229	229	229	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8	8	8	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.66	7.66	7.66	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	7.9	8.1	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	18.8	18.8	18.8	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.9	1.267	1.5	3	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9	9.667	11	3	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	71	71	71	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	357	369.667	381	3	µS/cm	
Magnésium	5.8	5.8	5.8	1	mg/l	
Potassium	0.37	0.37	0.37	1	mg/l	

Silicates (en mg/l de SiO2)	5.6	5.6	5.6	1	mg/l	
Sodium	0.77	0.77	0.77	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7	7	7	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.64	0.64	0.64	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	82	82	82	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	

PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - ETOUVANS - Puits

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		3	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	328	328	328	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.46	7.46	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.9	26.9	26.9	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.18	0.2	2	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9	13	17	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	96	96	96	1	mg/l	
Chlorures	4.9	4.9	4.9	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	435	469.5	504	2	µS/cm	
Magnésium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.6	4.6	4.6	1	mg/l	

Sodium	4.3	4.3	4.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	4	4	4	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.2	1.2	1.2	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	4.6	4.6	4.6	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	48	48	48	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	

PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	12100	12100	12100	1	mBq/l	

Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
-------------------	---	---	---	---	------	--

PC - FEULE - Source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	10		10	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	48		48	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	48		48	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	17		17	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	1.7	1.7	1.7	1	NFU	
Température de l'eau	14	14	14	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	464	464	464	1	µS/cm	

PC - LONGEVILLE - Combe Monney

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
pH mesuré au labo	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	2.5	3.3	4.1	2	NFU	
Température de l'eau	9	15.5	22	2	°C	<= 25
Fer total	610	855	1100	2	µg/l	
Manganèse total	5	8.5	12	2	µg/l	
Conductivité à 25°C	578	585	592	2	µS/cm	

PC - NEUCHATEL-URTIERE - Captage

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	22		22	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	10		10	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		3	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	239	239	239	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.61	7.61	7.61	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	19.6	19.6	19.6	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	1.5	1.5	1.5	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	10	10	10	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	81	81	81	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	384	384	384	1	µS/cm	
Magnésium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Potassium	0.34	0.34	0.34	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	23	23	23	1	mg/l	
Sodium	0.84	0.84	0.84	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5	5	5	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.99	0.99	0.99	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.2	8.2	8.2	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	76	76	76	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	6	6	6	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	2	2	2	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0.099	0.099	0.099	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	334	334	334	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.35	7.35	7.35	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.4	27.4	27.4	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.17	0.17	0.17	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	492	492	492	1	µS/cm	
Magnésium	3.5	3.5	3.5	1	mg/l	
Potassium	0.48	0.48	0.48	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.5	4.5	4.5	1	mg/l	
Sodium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	<= 200

Sulfates	5.9	5.9	5.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.69	0.69	0.69	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.3	7.3	7.3	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	68	68	68	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	7.8	7.8	7.8	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	
Etain	0	0	0	1	µg/l	
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	2	µg/l	
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Zinc	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 5
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	9100	9100	9100	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	293	293	293	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	24	24	24	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.2	0.2	0.2	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	14	14	14	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	101	101	101	1	mg/l	
Chlorures	6	6	6	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	487	487	487	1	µS/cm	
Magnésium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5	5	5	1	mg/l	
Sodium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.4	8.4	8.4	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.75	0.75	0.75	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.57	6.57	6.57	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	66.2	66.2	66.2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	7.1	7.1	7.1	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - REMONDANS-VAIVRE - Mélange EB

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	270	270	270	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.53	7.53	7.53	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	22.2	22.2	22.2	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.6	0.6	0.6	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	84	84	84	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	430	430	430	1	µS/cm	
Magnésium	3.1	3.1	3.1	1	mg/l	
Potassium	0.33	0.33	0.33	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.7	3.7	3.7	1	mg/l	
Sodium	0.71	0.71	0.71	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.1	5.1	5.1	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.91	0.91	0.91	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	9.3	9.3	9.3	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	88	88	88	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	2.7	2.7	2.7	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - SOLEMONT - Mélange des source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	21		21	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	8		8	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	318	318	318	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8.1	8.1	8.1	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.37	7.37	7.37	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.1	26.1	26.1	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.57	0.57	0.57	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	11	11	11	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	499	499	499	1	µS/cm	
Magnésium	5.8	5.8	5.8	1	mg/l	
Potassium	0.45	0.45	0.45	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.8	4.8	4.8	1	mg/l	
Sodium	0.94	0.94	0.94	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.61	0.61	0.61	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.8	7.8	7.8	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	77	77	77	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	8.5	8.5	8.5	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.12	0.12	0.12	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

PC - ST MAURICE-COLOMBIER - Captage

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	3		3	1	n/100ml	
Bact Revivifiables à 22°C 68h	300		300	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	16		16	1	n/ml	
Bactéries Coliformes	4		4	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	4		4	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Température de l'eau	9	9	9	1	°C	<= 25
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	

PC - VILLARS SOUS ECOT- mélange EB

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	320	320	320	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.44	7.44	7.44	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	26.3	26.3	26.3	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.69	0.69	0.69	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	9	9	9	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	478	478	478	1	µS/cm	
Magnésium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	
Potassium	0.28	0.28	0.28	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	3.6	3.6	3.6	1	mg/l	
Sodium	0.9	0.9	0.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	4.5	4.5	4.5	1	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.92	0.92	0.92	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.4	7.4	7.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	67	67	67	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	2.3	2.3	2.3	1	mg/l	<= 100
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	

PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	
Radon 222	6200	6200	6200	1	mBq/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	

UP - BEUTAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.467	7.5	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	21.4	22.25	23.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.6	25.5	27.4	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.38	0.38	0.38	1	NFU	<= 1
Turbidité	0.49	0.73	0.97	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.3	0.533	0.9	3	NFU	<= 1
Température de l'eau	10	12.667	17	3	°C	<= 25
Chlorures	3.6	3.75	3.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	434	448.667	456	3	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	10.8	10.9	11	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.37	0.56	0.75	2	mg/l C	<= 2

Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	11	12.25	13.5	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.49	0.81	6	mg/l	
Chlore total	0.14	0.512	0.71	5	mg/l	

UP - BONDEVAL TTP Route de Roche

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		2	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.8	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	21.9	22.4	22.9	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.9	24.1	24.3	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.36	0.36	0.36	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	14	14	14	1	°C	<= 25
Chlorures	0	2.8	5.6	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	442	453.5	465	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	7.9	10.05	12.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	0.78	0.85	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	2.2	2.4	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	

Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
--------------	---	---	---	---	------	--

UP - BOURGUIGNON - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		1	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		1	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.667	7.8	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.2	20	20.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.5	22.05	23.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2.333	7	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.22	0.47	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.27	0.27	0.27	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	10	12	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200

Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	85	85	85	1	mg/l	
Chlorures	7.1	10.05	13	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	410	446.333	469	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	
Potassium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Sodium	5.8	5.8	5.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.8	8.4	10	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.93	0.935	0.94	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.8	11.2	17.6	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	

PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l

PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.03	0.03	0.03	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	69	69	69	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.1	0.1	0.1	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.1	0.27	4	mg/l	
Chlore total	0	0.12	0.32	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - COLOMBIER-FONT. - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.46	7.46	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.533	7.7	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.8	26	26.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.8	28.05	28.3	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.45	0.45	0.45	1	NFU	<= 1
Turbidité	0.34	0.92	1.5	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.33	0.664	0.97	5	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

Température de l'eau	9	11.25	16	4	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	98	98	98	1	mg/l	
Chlorures	0	8	16	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	507	531.667	570	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6.3	6.3	6.3	1	mg/l	
Potassium	0.59	0.59	0.59	1	mg/l	
Sodium	1.1	1.1	1.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7	9.7	12.4	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.52	0.63	0.74	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.7	7.35	10	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	

Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l
Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l

PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphényles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	19	19	19	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.23	0.459	1.04	8	mg/l	
Chlore total	0.27	0.517	1.13	7	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1	1	1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.74	0.74	0.74	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1	1	1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.74	2.74	2.74	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - DAMBELIN - Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	6		6	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	3		10	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	8.1	8.1	8.1	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.79	7.79	7.79	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	7.95	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	17.9	19.55	21.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	18.1	20.75	23.4	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.55	0.55	0.55	1	NFU	<= 1
Turbidité	1.6	1.6	1.6	1	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.4	0.6	0.8	2	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	10.333	13	3	°C	<= 25

Fer total	37	37	37	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	60	60	60	1	mg/l	
Chlorures	0	0.85	1.7	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	318	379.5	441	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.8	4.8	4.8	1	mg/l	
Potassium	0.48	0.48	0.48	1	mg/l	
Sodium	0.81	0.81	0.81	1	mg/l	<= 200
Sulfates	4.3	9.15	14	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.48	0.51	0.54	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.7	2.4	3.1	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.036	0.036	0.036	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.325	0.59	4	mg/l	
Chlore total	0	0.358	0.66	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.47	0.47	0.47	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.88	0.88	0.88	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.95	2.95	2.95	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - ETOUVANS - Nouvelle Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.9	7.9	7.9	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.775	7.9	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	20.3	22.933	26.8	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	21.1	23.067	25	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.083	0.2	4	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.09	0.147	0.25	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	14.2	17	5	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	83	83	83	1	mg/l	
Chlorures	5.3	9.567	12	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	429	468.5	520	4	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
Potassium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	
Sodium	7.3	7.3	7.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.7	6.433	7.5	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.15	1.23	1.34	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	0.807	1.8	3	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0.093	0.28	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	50	50	50	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.05	0.05	0.05	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - GOUX-LES-DAMBELIN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		11	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		10	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Métolachlore	0.025	0.025	0.025	1	µg/l	<= 0.1
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.8	7.8	7.8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	7.85	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	24.4	24.6	24.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.6	26.7	26.8	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.22	0.32	0.42	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	10.5	11	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200

Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	98	98	98	1	mg/l	
Chlorures	0	1.95	3.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	531	538	545	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	
Potassium	0.75	0.75	0.75	1	mg/l	
Sodium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.5	9.8	10.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.53	0.545	0.56	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	25.1	27.05	29	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	

Anthraquinone	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.1
Métazachlore	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.039	0.039	0.039	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	

PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	25	25	25	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.25	0.32	0.39	2	mg/l	
Chlore total	0.27	0.39	0.51	2	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	5.9	5.9	5.9	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.4	10.4	10.4	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - LONGEVILLE SUR LE DOUBS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.58	7.58	7.58	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.6	8	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	23.5	25.75	28	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.7	25.1	26.5	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.317	0.6	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.2	0.33	0.55	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	13.5	17	4	°C	<= 25

Fer total	22	25	28	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	52	52	52	1	mg/l	
Chlorures	7.1	7.6	8.1	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	510	542.667	586	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	28	28	28	1	mg/l	
Potassium	6.6	6.6	6.6	1	mg/l	
Sodium	22	22	22	1	mg/l	<= 200
Sulfates	26	28.5	31	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.43	0.54	0.65	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.01	0.02	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.1	1.2	1.3	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.014	0.014	0.014	1	mg/l	<= 0.7
Bore	64	64	64	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	460	460	460	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.06	0.06	0.06	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	213	213	213	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.07	0.07	0.07	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.26	0.26	0.26	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.16	0.315	0.54	6	mg/l	
Chlore total	0.2	0.366	0.56	5	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	2	2	2	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.63	0.63	0.63	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.63	2.63	2.63	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - LOUGRES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		3	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		45	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		3	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		7	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.33	7.33	7.33	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.9	26.5	27.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.7	28.8	29.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	7.5	15	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.085	0.17	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.11	0.373	0.8	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	12.333	13	3	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	3.7	4.6	5.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	541	554.5	568	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.2	3.2	3.2	1	mg/l	
Potassium	0.28	0.28	0.28	1	mg/l	
Sodium	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	11.5	11.75	12	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.7	0.715	0.73	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.5	6.8	7.1	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.012	0.012	0.012	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	100	100	100	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	13	13	13	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.28	0.39	5	mg/l	
Chlore total	0	0.328	0.58	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.1	4.1	4.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3	3	3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.6	9.6	9.6	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - NEUCHATEL-URTIERE - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	7.85	7.9	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.2	19.35	19.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	18.6	19.15	19.7	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2.5	5	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.46	0.46	0.46	1	NFU	<= 1
Turbidité	1	1	1	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	12	12.5	13	2	°C	<= 25
Chlorures	0	0.7	1.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	380	385.5	391	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	5.3	5.4	5.5	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.74	0.795	0.85	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.2	5.5	5.8	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

Chlore libre	0	0.06	0.12	2	mg/l	
Chlore total	0	0.095	0.19	2	mg/l	

UP - NOIREFONTAINE - Oeil de Boeuf

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.8	7.9	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.4	23.6	27.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.9	24.95	29	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.23	0.23	0.23	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.32	0.32	0.32	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	11	14	2	°C	<= 25
Chlorures	5	5	5	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	376	462	548	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	5.7	5.7	5.7	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.57	0.885	1.2	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	16	16	16	1	mg/l	<= 50

Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.22	0.41	0.72	3	mg/l	
Chlore total	0.32	0.517	0.83	3	mg/l	

UP - NOIREFONTAINE - Thillenaie

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.9	7.95	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.3	19.35	19.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.7	20.8	20.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.07	0.14	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.96	0.96	0.96	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	7	10.5	14	2	°C	<= 25
Chlorures	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	367	369.5	372	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.02	1.16	1.3	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.6	7.6	7.6	1	mg/l	<= 50

Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.16	0.203	0.23	3	mg/l	
Chlore total	0.2	0.267	0.31	3	mg/l	

UP - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.25	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.29	7.3	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.3	7.4	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	27.2	27.8	28.3	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.3	29.2	29.8	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.09	0.14	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.63	0.63	0.63	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	12.5	13	4	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	2	mg/l	
Chlorures	0	1.267	3.8	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	544	548.667	552	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.6	3.75	3.9	2	mg/l	
Potassium	0.44	0.475	0.51	2	mg/l	
Sodium	1.5	1.6	1.7	2	mg/l	<= 200
Sulfates	5.7	6.467	7	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.66	0.673	0.69	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	7.7	9.033	10.4	3	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	

Anthracène	0	0	0	2	µg/l
PCB 101	0	0	0	2	µg/l
PCB 105	0	0	0	2	µg/l
PCB 114	0	0	0	2	µg/l
PCB 118	0	0	0	2	µg/l
PCB 123	0	0	0	2	µg/l
PCB 125	0	0	0	2	µg/l
PCB 126	0	0	0	2	µg/l
PCB 128	0	0	0	2	µg/l
PCB 138	0	0	0	2	µg/l
PCB 149	0	0	0	2	µg/l
PCB 153	0	0	0	2	µg/l
PCB 156	0	0	0	2	µg/l
PCB 157	0	0	0	2	µg/l
PCB 167	0	0	0	2	µg/l
PCB 169	0	0	0	2	µg/l
PCB 170	0	0	0	2	µg/l
PCB 18	0	0	0	2	µg/l
PCB 180	0	0	0	2	µg/l
PCB 189	0	0	0	2	µg/l
PCB 194	0	0	0	2	µg/l
PCB 209	0	0	0	2	µg/l
PCB 28	0	0	0	2	µg/l
PCB 31	0	0	0	2	µg/l
PCB 35	0	0	0	2	µg/l
PCB 44	0	0	0	2	µg/l

PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0.02	0.04	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.046	0.051	0.056	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0.06	0.065	0.07	2	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.27	0.323	0.37	4	mg/l	
Chlore total	0.29	0.358	0.41	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	2	ng/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	1.1	1.65	2.2	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.53	0.625	0.72	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.85	1.075	1.3	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.48	3.35	4.22	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	5	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.35	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.31	7.435	7.56	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.38	7.5	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	22	23.44	24.6	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.1	25.24	26.3	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.118	0.2	5	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.4	0.4	0.4	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	12.286	17	7	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	90	91.5	93	2	mg/l	
Chlorures	0	5.48	9.1	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	465	484	520	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3	3.05	3.1	2	mg/l	
Potassium	0.93	1.065	1.2	2	mg/l	
Sodium	3.3	4.45	5.6	2	mg/l	<= 200
Sulfates	8.9	9.22	9.5	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.8	0.876	1	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.6	9.78	14.6	5	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	

Anthracène	0	0	0	2	µg/l
PCB 101	0	0	0	2	µg/l
PCB 105	0	0	0	2	µg/l
PCB 114	0	0	0	2	µg/l
PCB 118	0	0	0	2	µg/l
PCB 123	0	0	0	2	µg/l
PCB 125	0	0	0	2	µg/l
PCB 126	0	0	0	2	µg/l
PCB 128	0	0	0	2	µg/l
PCB 138	0	0	0	2	µg/l
PCB 149	0	0	0	2	µg/l
PCB 153	0	0	0	2	µg/l
PCB 156	0	0	0	2	µg/l
PCB 157	0	0	0	2	µg/l
PCB 167	0	0	0	2	µg/l
PCB 169	0	0	0	2	µg/l
PCB 170	0	0	0	2	µg/l
PCB 18	0	0	0	2	µg/l
PCB 180	0	0	0	2	µg/l
PCB 189	0	0	0	2	µg/l
PCB 194	0	0	0	2	µg/l
PCB 209	0	0	0	2	µg/l
PCB 28	0	0	0	2	µg/l
PCB 31	0	0	0	2	µg/l
PCB 35	0	0	0	2	µg/l
PCB 44	0	0	0	2	µg/l

PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	28	36	44	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	2	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.32	4.608	26	6	mg/l	
Chlore total	0.34	0.393	0.44	6	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	2	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.2	3.2	3.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1	1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6	6	6	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - REMONDANS-VAIVRE - Station UV

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.75	7.8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	21.3	21.9	22.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.3	22.9	23.5	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.325	0.65	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	11	14	2	°C	<= 25
Chlorures	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	389	418	447	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	8	8	8	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.47	0.52	0.57	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1

UP - SOLEMONT - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		300	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.9	8	8.1	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	24.7	25.35	26	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.4	27	27.6	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.667	5	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.46	1.22	2	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.61	1.25	1.89	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	11	12	13	3	°C	<= 25
Chlorures	0	2.45	4.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	483	501	524	3	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	7	8.5	10	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.51	0.575	0.64	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.007	0.02	3	mg/l	<= 0.1

Nitrates	9	9.65	10.3	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.816	1.83	5	mg/l	
Chlore total	0	0.595	1.83	4	mg/l	

UP - ST MAURICE-COLOMBIER - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		89	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	4	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		12	4	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		12	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		2	4	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		3	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.5	7.7	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.5	26.133	26.9	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.3	26.867	27.5	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.423	0.87	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.18	0.18	0.18	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	11.4	17	5	°C	<= 25

Fer total	32	32	32	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	94	94	94	1	mg/l	
Chlorures	6.9	8.95	11	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	497	528	544	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.6	3.6	3.6	1	mg/l	
Potassium	0.7	0.7	0.7	1	mg/l	
Sodium	5	5	5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.1	7.35	9.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.68	1.193	1.7	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	3.1	3.7	4.3	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.068	0.068	0.068	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	52	52	52	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	25	25	25	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.1	0.31	0.6	5	mg/l	
Chlore total	0.19	0.394	0.74	5	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0.59	0.59	0.59	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.59	0.59	0.59	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Station d'Autechaux-Roide

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.41	7.41	7.41	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	25.2	25.2	25.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.6	28.15	28.7	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.15	0.19	0.23	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.18	0.31	0.44	2	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	10.333	11	3	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	9.7	9.8	9.9	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	481	512.5	544	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.4	3.4	3.4	1	mg/l	
Potassium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	
Sodium	5.9	5.9	5.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.4	7.6	7.8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.65	0.7	0.75	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13.3	13.35	13.4	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	47	47	47	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.06	0.06	0.06	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.22	0.448	0.6	4	mg/l	
Chlore total	0.3	0.495	0.63	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.3	4.3	4.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.7	3.7	3.7	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.8	10.8	10.8	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Station de Feule

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Turbidité Terrain	0.24	0.24	0.24	1	NFU	<= 1
Chlore libre	0.49	0.49	0.49	1	mg/l	
Chlore total	0.55	0.55	0.55	1	mg/l	

UP - VILLARS SOUS DAMJOUX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.48	7.48	7.48	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.3	7.4	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	24.1	24.9	25.7	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.6	26.2	27.8	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.095	0.19	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.23	0.365	0.5	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	11	13	2	°C	<= 25

Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	96	96	96	1	mg/l	
Chlorures	0	2.9	5.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	477	492.5	508	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	
Potassium	1	1	1	1	mg/l	
Sodium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7	7.55	8.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.8	0.88	0.96	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.3	6.9	7.5	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	

Anthracène	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l

PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	34	34	34	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.069	0.069	0.069	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.1	0.1	0.1	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.19	0.25	0.33	4	mg/l	
Chlore total	0.23	0.325	0.46	4	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4	4	4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.49	0.49	0.49	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.99	5.99	5.99	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - VILLARS SOUS ECOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		15	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.41	7.41	7.41	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.7	7.9	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	22.7	25.05	27.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.2	27.7	31.2	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.345	0.69	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	10.333	15	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	1	mg/l	

Chlorures	0	1.3	2.6	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	451	483	515	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	
Potassium	0.33	0.33	0.33	1	mg/l	
Sodium	0.86	0.86	0.86	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.3	5.5	5.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.66	0.83	1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.2	2.3	2.4	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.021	0.021	0.021	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	

PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l
PCB 54	0	0	0	1	µg/l
PCB 77	0	0	0	1	µg/l

PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	13	13	13	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.17	0.175	0.18	2	mg/l	
Chlore total	0.22	0.225	0.23	2	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.49	0.49	0.49	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.79	5.79	5.79	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - AUTECHAUX-ROIDE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		12	7	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.629	7.7	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.169	0.36	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	14.778	22	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	504	530.571	576	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.002	0.01	5	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.026	0.026	0.026	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.314	0.48	9	mg/l	
Chlore total	0	0.378	0.56	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	2.7	2.7	2.7	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.4	6.4	6.4	1	µg/l	<= 100

ZD - BERCHE-DAMPIERRE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		16	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		9	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.65	8	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3.333	7	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.359	0.7	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	13.875	22	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	365	440.625	479	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.034	0.078	0.191	5	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50

Cuivre	2.38	2.38	2.38	1	mg/l	<= 2
Nickel	9.8	9.8	9.8	1	µg/l	<= 20
Plomb	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.073	0.26	8	mg/l	
Chlore total	0	0.116	0.32	8	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	12	12	12	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.8	3.8	3.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	17.9	17.9	17.9	1	µg/l	<= 100

ZD - BEUTAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		6	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		1	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		9	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.629	8	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.4	7	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	1.169	5.6	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	16	23	7	°C	<= 25
Fer total	87	87	87	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	439	459.143	514	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.026	0.13	5	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0.15	0.15	0.15	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.049	0.049	0.049	1	mg/l	<= 2

Nickel	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	<= 20
Plomb	5	5	5	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	00	00	00	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0.003	0.003	0.003	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0.003	0.003	0.003	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.124	0.31	7	mg/l	
Chlore total	0	0.164	0.37	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	6.5	6.5	6.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.78	0.78	0.78	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.68	8.68	8.68	1	µg/l	<= 100

ZD - BONDEVAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		10	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.8	8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.215	0.29	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	14.571	20	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	468	484.5	520	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.003	0.01	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.084	0.084	0.084	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0.06	0.06	0.06	1	mg/l	

ZD - BOURGUIGNON

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.61	7.9	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.714	5	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.146	0.35	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	14.3	18	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	439	483.7	557	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.003	0.02	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.085	0.085	0.085	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.098	0.23	10	mg/l	
Chlore total	0	0.16	0.34	10	mg/l	
Bromoforme	0.54	0.54	0.54	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.84	9.84	9.84	1	µg/l	<= 100

ZD - COLOMBIER-FONTAINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		4	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		80	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		80	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		80	12	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.633	8.1	12	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	12	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	6.333	16	9	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Turbidité	0.2	1.799	7	12	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	15.417	23	12	°C	<= 25
Fer total	23	23	23	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	495	534.333	571	12	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.099	0.099	0.099	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.05	0.288	1.08	12	mg/l	
Chlore total	0.08	0.351	1.17	12	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	5.7	5.7	5.7	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.7	3.7	3.7	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.2	11.2	11.2	1	µg/l	<= 100

ZD - DAMBELIN Cul du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		18	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		40	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	8.55	11.4	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	6.667	10	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.36	1.185	2.3	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	14	17	6	°C	<= 25
Fer total	58.5	58.5	58.5	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	382	428.333	526	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.047	0.047	0.047	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	4.2	4.2	4.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.022	0.08	6	mg/l	
Chlore total	0	0.065	0.13	6	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	6.9	6.9	6.9	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.31	0.31	0.31	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.71	8.71	8.71	1	µg/l	<= 100

ZD - DAMBELIN Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		128	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.871	8.2	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3.25	8	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.44	1.049	1.7	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	13.571	18	7	°C	<= 25
Fer total	20.1	20.1	20.1	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	362	403.714	528	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.007	0.007	0.007	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.06	0.199	0.54	7	mg/l	
Chlore total	0.14	0.276	0.58	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.56	0.56	0.56	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.26	4.26	4.26	1	µg/l	<= 100

ZD - DUNG

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Aér. Revivifiables à 22°C	18		18	1	n/ml	
Bact Aér. Revivifiables à 37°C	690		690	1	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		12	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	5	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.6	7.75	8	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.23	0.4	5	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.19	0.28	0.37	2	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.1	14.129	22	7	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	396	428.5	477	4	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	437	451.5	466	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.049	0.049	0.049	1	mg/l	<= 0.2

Chlore libre	0	0.066	0.25	7	mg/l	
Chlore total	0	0.109	0.3	7	mg/l	

ZD - ETOUVANS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		162	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.725	8	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3.833	15	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.084	0.19	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	13	16.125	20	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	6	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	431	466.25	520	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	6	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.072	0.072	0.072	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0	0	1	mg/l	
Chlore total	0	0	0	1	mg/l	

ZD - GOUX LES DAMBELIN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		10	16	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	16	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	16	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		80	14	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		80	16	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		36	16	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.675	7.9	16	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3	9	13	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	13	Qualitatif	
Turbidité	0	0.744	3.7	16	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	16.375	22	16	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	494	539.813	570	16	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.004	0.03	13	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.034	0.144	0.254	2	mg/l	<= 2

Nickel	2.1	3.5	4.9	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	2.15	4.3	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	00	0.001	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0.001	0.003	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0.006	0.012	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0.007	0.014	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.181	1.93	16	mg/l	
Chlore total	0	0.201	2.07	16	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chlorite	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Chloroforme	0	2.25	4.5	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	1.15	2.3	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	1.75	3.5	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	5.15	10.3	2	µg/l	<= 100

ZD - ISSANS-RAYNANS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	3		15	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		6	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.85	8	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.09	0.27	3	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.1	13.55	17	2	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	563	566.5	570	2	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.12	0.203	0.3	3	mg/l	
Chlore total	0.19	0.25	0.32	3	mg/l	

ZD - LONGEVILLE SUR LE DOUBS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		34	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.911	8.2	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	4.333	15	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.189	0.49	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	15.222	25	9	°C	<= 25
Fer total	0	54.8	301	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	7.9	47.4	6	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	513	531.556	562	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.003	0.02	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	4.6	4.6	4.6	1	µg/l	<= 50

Cuivre	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.229	0.52	9	mg/l	
Chlore total	0.17	0.281	0.55	9	mg/l	
Bromoforme	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	2	2	2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.6	9.6	9.6	1	µg/l	<= 100

ZD - LOUGRES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		50	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		2	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.578	8	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.141	0.52	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	14.333	21	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	495	529.222	543	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.54	0.54	0.54	1	mg/l	<= 2

Nickel	3.2	3.2	3.2	1	µg/l	<= 20
Plomb	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.122	0.24	9	mg/l	
Chlore total	0	0.166	0.3	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	6	6	6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.2	11.2	11.2	1	µg/l	<= 100

ZD - NEUCHATEL-URTIERE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		45	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		47	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.8	7.9	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	3.333	10	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.29	0.722	1.3	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.54	0.54	0.54	1	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	13.667	19	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	361	408.167	497	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.009	0.06	7	mg/l	
Chlore total	0	0.014	0.1	7	mg/l	

ZD - NOIREFONTAINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		8	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.8	7.96	8.1	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.096	0.22	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	14	17	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	380	392.4	402	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.003	0.01	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.01	0.01	0.01	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.096	0.16	5	mg/l	
Chlore total	0.05	0.164	0.22	5	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	5.5	5.5	5.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.21	0.21	0.21	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.31	7.31	7.31	1	µg/l	<= 100

ZD - PONT DE ROIDE - VERMONDANS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	19	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		22	19	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		70	19	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	19	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	19	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	19	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.453	7.8	19	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.6	6	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.134	0.26	19	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.18	0.28	0.38	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	15.053	23	19	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	454	501.053	558	19	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.001	0.01	10	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.14	0.61	21	mg/l	
Chlore total	0	0.209	0.73	21	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.3	6.3	6.3	1	µg/l	<= 100

ZD - REMONDANS-VAIVRE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		7	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.7	7.9	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.272	0.44	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10	14	20	6	°C	<= 25
Fer total	11.1	11.1	11.1	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	420	431.667	440	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.027	0.027	0.027	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

ZD - SOLEMONT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		9	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.771	8	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	4.25	17	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.667	1.9	7	NFU	<= 2
Température de l'eau	8	13.857	21	7	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	470	491	511	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.113	0.31	7	mg/l	
Chlore total	0	0.187	0.42	7	mg/l	

ZD - ST MAURICE-COLOMBIER

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		110	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		23	12	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		5	12	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		5	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		1	12	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.409	7.6	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	8	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.163	0.43	11	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.19	0.19	0.19	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	14.5	22	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	526	559.182	589	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Cadmium	0.025	0.025	0.025	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.27	0.27	0.27	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.244	0.78	14	mg/l	
Chlore total	0	0.313	0.84	14	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	6	6	6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.2	3.2	3.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.4	10.4	10.4	1	µg/l	<= 100

ZD - Syndicat de Feule-Damjoux

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		68	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.9	7.9	7.9	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.58	7.58	7.58	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.8	8.033	8.3	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	22.2	23	23.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.4	23.65	23.9	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.847	1.8	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.12	0.12	0.12	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9	13.275	19	8	°C	<= 25
Fer total	36	36	36	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50

Calcium	86	86	86	1	mg/l	
Chlorures	3.6	4	4.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	432	460.667	479	6	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	
Potassium	0.98	0.98	0.98	1	mg/l	
Sodium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.9	9.45	11	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.77	0.8	0.83	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.005	0.02	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	10.8	10.9	11	2	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.16	0.16	0.16	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthracène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	

PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l
PCB 54	0	0	0	1	µg/l

PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PolychloroBiphéniles	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	31	31	31	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.264	0.6	7	mg/l	
Chlore total	0	0.307	0.64	6	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	8.2	8.2	8.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.48	0.48	0.48	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.98	10.98	10.98	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - VILLARS SOUS DAMPJOUX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		112	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		92	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.52	7.7	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2.5	10	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.026	0.13	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8	15.6	22	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	512	522	554	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.117	0.117	0.117	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20

Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.062	0.11	5	mg/l	
Chlore total	0.06	0.116	0.14	5	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chlorite	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Chloroforme	8.7	8.7	8.7	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.96	0.96	0.96	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.8	3.8	3.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	13.46	13.46	13.46	1	µg/l	<= 100

ZD - VILLARS SOUS ECOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.7	8.2	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.41	0.83	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	16.75	20	4	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	502	518	544	4	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.035	0.035	0.035	1	mg/l	<= 2

Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.138	0.24	4	mg/l	
Chlore total	0	0.195	0.34	4	mg/l	

6.5 Le bilan énergétique du patrimoine

- *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue						
Energie relevée consommée (kWh)					9 336	
Energie facturée consommée (kWh)					9 336	
Consommation spécifique (Wh/m3)					375	
Volume produit refoulé (m3)					24 925	
UP BEUTAL Le Cudot						
Energie relevée consommée (kWh)					9 753	
Consommation spécifique (Wh/m3)					1 101	
Volume produit refoulé (m3)					8 855	
UP BONDEVAL Station pompage						
Volume produit refoulé (m3)					31 740	
UP BOURGUIGNON Station pompage						
Volume produit refoulé (m3)					40 185	
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès						
Energie facturée consommée (kWh)					16 041	
Volume produit refoulé (m3)					70 637	
UP DAMBELIN Réservoir Village						
Energie relevée consommée (kWh)					2 690	
UP ETOUVANS Les Essarts						
Energie relevée consommée (kWh)					8 084	
Energie facturée consommée (kWh)					6 609	
UP FEULE						
Energie relevée consommée (kWh)					29 484	
Energie facturée consommée (kWh)					25 700	
Consommation spécifique (Wh/m3)					2 374	

Volume produit refoulé (m3)					12 417	
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig						
Volume produit refoulé (m3)					19 887	
UP ISSANS Vallée du Rupt						
Energie facturée consommée (kWh)					422 852	
UP LONGEVILLE Combe Monney						
Energie facturée consommée (kWh)					0	
Volume produit refoulé (m3)					32 969	
UP LOUGRES Beausoleil						
Energie relevée consommée (kWh)					11 584	
Consommation spécifique (Wh/m3)					297	
Volume produit refoulé (m3)					39 050	
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir						
Energie facturée consommée (kWh)					4 258	
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf						
Energie facturée consommée (kWh)					516	
UP PONT DE ROIDE En Presle						
Energie relevée consommée (kWh)					24 752	
Energie facturée consommée (kWh)					6 993	
Consommation spécifique (Wh/m3)					438	
Volume produit refoulé (m3)					56 556	
UP PONT DE ROIDE Rochedane						
Volume produit refoulé (m3)					151 583	
UP SOLEMONT Station pompage						
Energie relevée consommée (kWh)					6 354	
Energie facturée consommée (kWh)					5 222	

Consommation spécifique (Wh/m3)					482	
Volume produit refoulé (m3)					13 177	
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar						
Energie relevée consommée (kWh)					21 725	
Energie facturée consommée (kWh)					1 905	
Consommation spécifique (Wh/m3)					420	
Volume produit refoulé (m3)					51 690	
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda						
Energie facturée consommée (kWh)					7 612	
Volume produit refoulé (m3)					14 827	
UP VILLARS SS ECOT Réservoir						
Volume produit refoulé (m3)					19 230	

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
ACCELERATEUR VILLARS DAMPIOUX						
Energie facturée consommée (kWh)					0	
ST POMP PONT DE ROIDE Rochedan						
Energie facturée consommée (kWh)					0	
ST POMPAGE AUTECHAUX Landry						
Energie relevée consommée (kWh)					2 054	
Energie facturée consommée (kWh)					2 054	
ST POMPAGE COLOMBIER Douve						
Energie facturée consommée (kWh)					12 839	
Volume pompé (m3)					60 840	
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue						
Energie facturée consommée (kWh)					2 806	
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans						
Energie facturée consommée (kWh)					42 741	
ST POMPAGE GOUX Vignotte						
Energie facturée consommée (kWh)					0	
ST POMPAGE LOUGRES Beausoleil						
Energie facturée consommée (kWh)					7 179	
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com						
Energie facturée consommée (kWh)					0	
ST REP AUTECHAUX Château d'eau						
Energie relevée consommée (kWh)					7 820	
Energie facturée consommée (kWh)					7 820	
Consommation spécifique (Wh/m3)					545	
Volume pompé (m3)					14 338	

STATION POMPAGE BOUGUIGNON						
Energie facturée consommée (kWh)						0
SURP DAMPIERRE Le Fays						
Energie relevée consommée (kWh)						1 662
Energie facturée consommée (kWh)						1 291
Consommation spécifique (Wh/m3)						1 586
Volume pompé (m3)						1 048
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans						
Energie relevée consommée (kWh)						731
Energie facturée consommée (kWh)						872
Consommation spécifique (Wh/m3)						267
Volume pompé (m3)						2 739
SURP PONT DE ROIDE Chapelle						
Energie facturée consommée (kWh)						2 307
SURP PONT DE ROIDE Gravale						
Energie facturée consommée (kWh)						471
SURPRESSEUR BEUTAL						
Energie facturée consommée (kWh)						1 007
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru						
Energie facturée consommée (kWh)						2 172
SURPRESSEUR RAYNANS						
Energie facturée consommée (kWh)						2 569
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp						
Energie facturée consommée (kWh)						1 989
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr						
Energie relevée consommée (kWh)						90

Volume pompé (m3)						0
-------------------	--	--	--	--	--	---

Réservoir ou château d'eau

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
RES PONT DE ROIDE Bretey						
Energie facturée consommée (kWh)					176	
RES PONT DE ROIDE Planches fer						
Energie facturée consommée (kWh)					59	
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans						
Energie facturée consommée (kWh)					313	
RESERVOIR DAMBELIN Village						
Energie relevée consommée (kWh)					0	
RESERVOIR LONGEVILLE Bas						
Energie facturée consommée (kWh)					380	
RESERVOIR LOUGRES La Combale						
Energie facturée consommée (kWh)					156	
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir						
Volume pompé (m3)					2 480	
UP VILLARS SS ECOT Réservoir						
Energie facturée consommée (kWh)					18 156	
Volume pompé (m3)					27 360	

Installation de captage

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
CAPTAGE BONDEVAL St pompage						
Energie facturée consommée (kWh)					87	
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin						
Energie relevée consommée (kWh)					4 790	
Energie facturée consommée (kWh)					4 790	

6.6 Les engagements spécifiques au service

6.7 Annexes financières

- *Les modalités d'établissement du CARE*

6.7.1.1 Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2020 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de concession des Services Publics pour la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », la Société des Eaux du Pays de Montbéliard dispose de moyens propres ; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau au travers du GIE national au sein duquel Veolia Eau a mutualisé un certain nombre de compétences.

Cet accès aux différents services et prestations d'expertise et d'assistance générale de Veolia Eau s'exerce en particulier dans les domaines suivants :

- l'assistance dans la gestion des consommateurs,
- l'assistance technique à l'exploitation et dans la gestion de l'environnement informatique,
- l'assistance administrative portant sur les domaines de la finance et de la comptabilité, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que des achats et des approvisionnements,
- et les services d'assistance, de conseils et de contrôle fournis par le siège de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

2.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

2.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 1 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

2.2.1. Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond aux travaux réalisés dans l'exercice.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

2.2.2. Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ✓ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- ✓ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- ✓ avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.2.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.2.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2020 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.3. Charges relatives aux conventions d'assistance Veolia Eau

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolia Eau au travers de services rendus par son GIE national.

Ainsi, dans le cadre d'un contrat d'assistance, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux réalise les prestations suivantes au profit de la Société.

La Société bénéficie des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux pour la gestion des consommateurs à travers ses plateformes et le service clients local. La plateforme Produits & Cash a pour missions de facturer, encaisser, recouvrer et reverser les produits qui verveinent aux Collectivités, aux Agences de l'Eau et aux autres tiers. La plateforme Relation Client 360 est en charge de la relation client et sa digitalisation.

La Société bénéficie également des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux en matière d'assistance à l'exploitation du service public de l'eau potable. Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines de la conduite de l'exploitation et de l'amélioration de la performance, de la gestion de l'astreinte, des relations techniques avec les tiers parties prenantes, la veille et les expertises techniques, la gestion des crises et la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité, de sécurité et d'environnement. Le service de mise à disposition et de maintenance de l'environnement informatique de la Société intègre l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'accès aux applicatifs, logiciels et progiciels métiers.

La société confie à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la réalisation de services et de prestations en matière d'assistance générale. Cette assistance s'exerce dans les domaines de la gestion comptable et financière, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que dans la gestion des achats et des approvisionnements.

Dans le cadre d'une convention spécifique relevant des prestations de frais de siège national, Veolia Eau appuie les actions de la Société des Eaux du Pays de Montbéliard en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer son image, soutenir sa croissance et optimiser les services rendus à son client, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement. Les différentes missions effectuées par la société mère sont :

- l'assistance générale d'entreprise : notamment dans les relations avec les organisations professionnelles, syndicales, administratives et de normalisation, dans la coordination des réseaux d'experts au sein du Groupe Veolia, dans la fourniture d'outils d'audit pour soutenir les processus de gestion des risques, dans la fourniture de conseils d'expertise dans le domaine de la sécurité, dans la promotion des règles d'éthique et de conformité, et en matière de garantie de bonne exécution ;
- l'accès à la recherche & développement, notamment la veille technologique sur la thématique de l'eau et de la santé, la recherche de partenariats techniques innovants et la veille sur les innovations en matière de développement durable ;
- l'assistance en matière de gestion fiscale, financière et comptable, sociale, juridique et contractuelle, ainsi que la veille informatique.

Toujours dans le cadre de ce contrat et de cette convention spécifique, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux en facture à la Société les coûts correspondants ; ces coûts font partie des charges de la Société et figurent dans la rubriques Contribution des services centraux et recherche du CARE.

2.4. Autres charges

2.4.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes imputées en centre de coûts (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.4.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2020 au titre de l'exercice 2019.

2.5. Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

- ***Avis des commissaires aux comptes***

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.8 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'au
until

2021-08-20

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

This certificate description corresponds to www.afnor.org set for in terms set in the certificate of registration. The certificate certificate code available at www.afnor.org, which is visible
for the company is certified. Association AFNOR Certification, Certification de Systèmes de Management, 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex, France. T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 00 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 475 075 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 00 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 475 075 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Read the certificate electronically available on www.afnor.org. See the scope and list of the certification in the certificate. The site www.afnor.org, available at www.afnor.org, allows in real time the verification of the certificate. Accreditation ISO 9001:2015 Certification in Systems of Management. Franck Lebeugle, Managing Director of AFNOR Certification, Managing Director of AFNOR Certification. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group.



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Frank LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Read in English: electronic certificate no. 2015/69286.5 for the scope of ISO 14001:2015. The electronic certificate only stands for a probatory value. It does not have the same legal value as a paper certificate. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.9 Actualité réglementaire 2020

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Crise sanitaire

A partir de mi-mars 2020, l'actualité réglementaire quel que soit le domaine a été fortement marquée par les mesures d'adaptation à la situation de crise sanitaire.

Deux ordonnances du 25 mars 2020 ont particulièrement impacté le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement ; à savoir, d'une part l'ordonnance 2020- 306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures et, d'autre part l'ordonnance 2020-319 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation des contrats de la commande publique.

De très nombreux textes d'application sont venus compléter voire modifier à diverses reprises le dispositif :

- certains comme les décrets 2020-383 du 1^{er} avril 2020 et 2020-453 du 21 avril 2020 pour instaurer des dérogations au principe de suspension des délais en matière de contrôle des ICPE ou d'autosurveillance des installations,
- d'autres tels que le décret 2020- 893 du 22 juillet 2020 pour assouplir temporairement, jusqu'au 10 juillet 2021, les règles applicables aux marchés publics de travaux en autorisant leur passation sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque leur valeur estimée est inférieure à 70 000€HT, ou encore le décret 2020-1261 du 15 octobre 2020 pour pérenniser la suppression du plafonnement des avances dans les marchés publics.

Enfin d'autres textes plus sectoriels ont assoupli certains délais réglementaires; notamment, l'arrêté du 17 juin 2020 (JO du 20 juin 2020) qui a neutralisé le contrôle des compteurs d'eau froide du fait de l'impossibilité d'accès aux compteurs situés en partie privative pendant la période de confinement.

Plan de relance / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, à destination des préfets et des services déconcentrés de l'Etat, préfigure les dispositions du plan de relance annoncé à l'automne 2020. Cette instruction vise à faire part des orientations de la mobilisation de cette dotation. En 2020, les projets traitant de la résilience sanitaire sont rendus éligibles à la DSIL. Cette thématique recouvre notamment des opérations en matière de santé publique et de mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement.

Subventions d'investissement

Le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales précise les modalités d'affichage des organismes 'subventionneurs' et du plan de financement lors d'une opération d'exécution d'une opération subventionnée.

Services publics locaux

Commande publique

La loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite "ASAP", modifie certaines dispositions applicables à la commande publique. Elle ajoute en particulier le motif d'intérêt général à ceux pouvant justifier la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Un décret doit définir la notion de "motif d'intérêt général"

Elle étend par ailleurs un dispositif en faveur de l'accès des PME à la commande publique, initialement prévu pour les marchés de partenariat, aux marchés globaux (marchés de conception-réalisation, marchés globaux de performance, marchés globaux sectoriels) dont une part minimale devra être réservée à ces entreprises et aux artisans.

Pérennisant les dispositifs mis en oeuvre pendant la première période d'état d'urgence sanitaire, l'article 132 de la loi crée dans le code de la commande publique une sous-section « règles applicables en cas de circonstances exceptionnelles » visant à assouplir les règles tant au bénéfice des acheteurs publics que de leurs cocontractants en cas de circonstances exceptionnelles.

Enfin, la loi ASAP prévoit les conditions auxquelles, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Economie circulaire et lutte contre le gaspillage

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite "AGEC", comporte un ensemble de dispositions relatives aux services d'eau et d'assainissement qui visent à renforcer l'usage raisonné de la ressource hydrique.

En particulier, les articles 69 et 70 tendent à favoriser l'usage des eaux usées traitées et des eaux de pluie comme ressource « non-conventionnelle » en substitution de l'eau potable. Les cas échéant, ces dispositions seront précisées par décret dans le respect des risques sanitaires et le respect du bon état écologique des cours d'eau. Par exemple, un décret précisera les critères de consommation en eau potable que les constructions nouvelles devront satisfaire dès 2023 pour répondre aux exigences de performances environnementales des bâtiments.

Concernant la réutilisation des eaux usées traitées, les dispositions de la loi AGEC s'inscrivent en cohérence avec le Règlement Européen 2020/741 du 25 mai 2020 (JOUE du 5 juin 2020) relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau qui porte exclusivement sur la réutilisation à des fins d'irrigation agricole.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, la loi AGEC stipule que les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Le décret 2020-1724 du 28 décembre 2020 en précise la mise en oeuvre.

Information relative à l'environnement

Dans la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en oeuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire rappelle aux préfets et à différents établissements publics l'importance du droit d'accès à l'information relative à l'environnement.

Cette circulaire fait suite à la mise en demeure de la France par la Commission Européenne dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 17 juillet 2020 (JO du 2 août 2020) fixe, pour l'année 2020, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 17 décembre 2020 (JO du 29 décembre 2020) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, le décret 2020-1791 et un arrêté du 30 décembre 2020 (JO du 31 décembre 2020) dressent la liste des comptes assujettis à la M49 bénéficiant de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation pour la TVA.

Service public de l'eau

Directive cadre eau potable

La Directive (UE) 2020/2184, publiée le 23 décembre 2020, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et doit être transposée en droit interne des différents Etats membres dans un délai de deux ans. Elle procède à la refonte de la Directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les principales thématiques développées sont, outre l'accès à l'eau pour tous et la promotion de l'eau du robinet, un renforcement des exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau avec l'ajout notamment de nouveaux paramètres et le contrôle des matériaux en contact avec l'eau, la mise à disposition des abonnés d'une information adaptée (factures, applications, site internet) sur la qualité de l'eau et des programmes de surveillance de cette qualité appliqués à toutes les eaux.

Préservation de la ressource en eau

Le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau vient encadrer la mission non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource des services d'eau potable. Ainsi, les services qui assurent tout ou partie du prélèvement en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable pourront contribuer au maintien ou à la préservation de la ressource en eau par l'intermédiaire d'un plan d'action dont les mesures seront définies avec les acteurs du territoire concerné.

Captages d'eau potable

L'instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine vise à mobiliser les services de l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement des territoires dans la protection des ressources des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Cette instruction s'inscrit dans la continuité des Assises de l'eau et actualise le cadre d'intervention des services de l'Etat et des collectivités.

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et/ou de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable, pour les captages dont le débit est inférieur à 100 m³/j. L'arrêté du 6 août 2020 (JO du 9 août 2020) précise le cadre pour cette simplification. Notamment, l'arrêté fixe les critères physico-chimique et microbiologique qui permettent d'accéder à cette simplification. Il impose également une stabilité de la qualité de l'eau prélevée.

Divers ajustements réglementaires sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

Le décret 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments traite principalement de l'utilisation de « l'eau de mer propre ». Toutefois, ce décret, comprend également un ensemble de dispositions ponctuelles et d'ajustements ou précisions réglementaires diverses portant sur l'eau potable destinée à la consommation humaine. Ces dispositions portent entre autres sur les modalités d'autorisation temporaire pour l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, les modalités de mise

sur le marché d'un produit ou d'un procédé de nettoyage et de désinfection des installations dont les composants ne figurent pas dans la liste arrêtée par les ministres compétents.

Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)

Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 6 avril 2020 (JO du 23 avril 2020) modifie l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. Cet arrêté précise les conditions d'agrément pour le mesurage du radon-222 dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. A compter du 1 janvier 2021, ces laboratoires seront agréés par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN).

Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne).

Traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Deux avis publiés au JO du 19 mars 2020 viennent préciser les caractéristiques et exigences de technologies de traitement des eaux destinées à la consommation humaine : le premier avis porte sur les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés en désinfection de l'eau et le second sur les modules de filtration membranaire.

Matériaux en contact avec des eaux destinées à la consommation humaine.

L'arrêté du 25 juin 2020 (JO du 28 juin 2020) relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine actualise la liste des compositions autorisées pour les matériaux et objets métalliques en contact avec l'eau potable. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la révision de la Directive eau potable (adoptée depuis, le 16 décembre 2020) qui demande aux États membres que les substances et matériaux utilisés pour préparer et distribuer l'eau ne présentent pas de risque sanitaire pour le consommateur. Il fixe les dispositions pour y répondre, actualise l'inventaire des matériaux et produits métalliques permis et intègre, dans la réglementation française, la liste des alliages autorisés établie par un groupe de travail coopératif européen de quatre États membres (dont la France).

L'arrêté du 24 juillet 2020 (JO du 5 août 2020) actualise la liste des alliages métalliques sur lesquels un revêtement en étain peut être appliqué. Cet arrêté concerne les matériaux et objets utilisés pour la production, la distribution et le conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport au précédent arrêté du 18 janvier 2018, cette liste est complétée de quatre nouveaux alliages à base de cuivre.

Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites.

L'instruction DGS/EA4/2020/177 à destination des Agences Régionales de Santé (ARS) et des préfets, en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Ces modalités de gestion sont exercées par les ARS en lien avec les Collectivités, responsables, le cas échéant, de la mise en œuvre des actions correctives. Cette instruction

précise notamment les modalités avec lesquelles les ARS sélectionnent les pesticides et les métabolites de pesticides à prendre en compte dans le contrôle sanitaire des EDCH.

Par rapport à la précédente instruction de décembre 2010, cette nouvelle instruction intègre les avis de l'Anses les plus récents, dont l'avis du 30 janvier 2019 relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les EDCH. Cette instruction s'inscrit également en cohérence avec la nouvelle Directive Européenne adoptée le 16 décembre 2020.

Depuis la publication de cette instruction, un nouvel avis de l'Anses, en date du 14 janvier 2021, (saisine n°2019-SA-0129) est venu préciser le classement comme pertinent ou non-pertinent de trois métabolites, issus de la dégradation du métolachlore, dont la présence est aujourd'hui fréquemment détectée dans les ressources en eau.

Toute l'équipe locale de Veolia est naturellement à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les éventuelles conséquences pour votre service de cette toute nouvelle instruction.

Contrôle des compteurs en service

L'arrêté du 26 août 2020 (JO du 30 août 2020) relatif aux instruments de mesure est pris en application du décret 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives. Cet arrêté transfère aux préfets de département la vérification des instruments de mesure qui relevait précédemment du service de la métrologie légale du ministère de l'industrie.

Réseaux intérieurs

Le décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations indique que les équipements de production et de distribution d'eau chaude et d'eau froide ainsi que les canalisations d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales contribuent à la sécurité et la salubrité des immeubles. A ce titre, le décret précise comment 'la police des immeubles' est en mesure de pouvoir remédier à tout défaut dans leur fonctionnement.

Biodiversité et Qualité des milieux

Mise à jour des SDAGE pour la période 2022 – 2027

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constituent des documents de planification des politiques de l'eau à l'échelle des six grands bassins hydrologiques métropolitains. Ces documents sont révisés tous les six ans. En 2020, différents textes réglementaires sont venus encadrer les conditions de mises en œuvre de la révision des SDAGE pour la période 2022-2027.

Ainsi, la note technique du 3 mars 2020 relative à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés pour le troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau attire la vigilance des préfets coordonnateurs de bassins, sur les points importants à considérer pour leur élaboration par les comités de bassins, et sur les échéances à respecter, en vue de procéder à leur adoption dès avant le 22 décembre 2021. L'arrêté du 2 avril 2020 (JO du 6 mai 2020) modifie l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Notamment, cet arrêté précise que, désormais, le projet de SDAGE est mis à la disposition du public et non plus soumis à sa consultation. Cet arrêté précise également la liste des documents constitutifs du SDAGE qui seront mis à disposition du public.

Enfin, la note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027 précise les objectifs de réduction des rejets de substances dangereuses vers les eaux de surface à inscrire dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tels que prévus au code de l'environnement (article R.212.9).

Surveillance des milieux aquatiques

Dans sa Décision d'Exécution 2020/1161 du 4 août 2020 (JOUE du 6 août 2020), la Commission Européenne procède à l'actualisation de la liste des polluants à surveiller dans les milieux aquatiques. Cette liste rassemble les substances hautement toxiques mais pour lesquelles des données de surveillance sont insuffisantes pour déterminer le risque réel. Cette liste est ainsi complétée de seize nouvelles substances portant celle-ci à 19 substances.

6.10 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

6.11 Autres annexes

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707 , dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros **2021/FR/PDBI/001** par **CODEVE Insurance Company DAC, Elm Park, Merrion Road, Dublin 4 , Ireland** ; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD
ZAC de la Charmotte
Route d'Audincourt
25420 VOUEAUCOURT

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2021** jusqu'au **31 Décembre 2021**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 4Jan vier 2021



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE MOSELLANE DES EAUX
18, avenue François Mitterrand
57000 METZ
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218521** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiaires de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

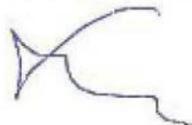
Période de la police du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 23/11/2020

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :





Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N°SIREN : 844 694 471

**SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE
MONTBELLIARD**

ZAC de la Charmotte

Route d'Audincourt

25420 VOUJEAUCOURT

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00
Fax: 01.40.59.70.57

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2021

Valable à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
 - pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
 - lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
 - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
 - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
 - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
 - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
 - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
 - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an	
Garantie dommages en répercussion	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 08/12/2020

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 844 694 471	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD ZAC de la Charmotte Route d'Audincourt 25420 VOUEAUCOURT

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
 - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
 - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
 - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
 - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
 - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
 - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Revêtements textiles et plastiques,
 - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
 - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
 - MOE de désamiantage
 - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
 - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
 - Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾⁽³⁾, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾⁽³⁾,
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p>Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p>Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p>Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 08/12/2020

Le Président du Directoire
Par délégation



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com